



Commission de la fiscalité des premières nations

Rapport annuel 2018-2019





C.T. (Manny) Jules,
président

Il me fait plaisir de présenter le rapport annuel de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN).

Au cours de la dernière année, la CFPN a une fois de plus accru son soutien et ses services offerts aux Premières nations et à leurs contribuables. Cette dernière année, la Commission a approuvé 214 lois en vertu de la LGF relativement aux taux d'imposition, aux dépenses, à l'impôt foncier, à l'évaluation, aux droits d'aménagement, aux autres droits et aux taxes sur le transfert de propriétés) et recommandé 55 règlements administratifs en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* à la Ministre des Relations Couronne-Autochtones pour approbation. En mars 2019, 269 Premières nations utilisaient la LGF. Il y a maintenant plus de 7000 textes législatifs dans la *Gazette des premières nations*. Plus de 300 étudiants ont suivi les cours et participé aux ateliers du Centre Tulo et les premiers finissants du nouveau programme de certificat accrédité en Gestion foncière appliquée ont obtenu leur diplôme.

La CFPN continue d'appuyer la croissance des compétences en matière d'impôt foncier des Premières nations à l'échelle du Canada, particulièrement au Manitoba, en Ontario et dans l'Atlantique. En Ontario, la CFPN a répondu activement aux questions des

contribuables, étant donné que les propriétés sur les réserves n'avaient pas été évaluées ni taxées depuis 1972.

Les 15 et 16 mai 2018, nous avons organisé une conférence nationale des Premières nations unique. Intitulée *Les Premières nations montrent la voie à suivre*, la conférence a réuni plus de 320 participants provenant de 160 Premières nations. Ces Premières nations utilisent une législation autochtone moderne pour atteindre leurs objectifs économiques et fiscaux afin de partager leurs pratiques exemplaires et réussites. Un objectif sous-jacent de cette rencontre historique a été de servir de catalyseur en vue de la création d'un organisme autochtone qui s'engage à mettre en œuvre les compétences foncières et fiscales des Premières nations nécessaires pour favoriser l'atteinte de leurs objectifs économiques et autres. La rencontre a mis en relief les réussites des Premières nations et a présenté une série de propositions visant à élargir les compétences foncières et fiscales des Premières nations, de façon à favoriser une relation fiscale fondée sur les recettes. La CFPN a fait la promotion des propositions liées à des pouvoirs fiscaux accrus (p. ex., la taxation du cannabis, la taxation du tabac, la taxation de l'exploitation des ressources et la TPS des Premières nations), d'un Institut des infrastructures des Premières nations et du rétablissement de l'Institut de la statistique des Premières nations.

De plus, en mai, la CFPN a présenté une série de modifications au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones relativement à la *Loi sur le cannabis* afin de corriger la situation en vertu de laquelle la compétence fiscale et réglementaire autochtone a été exclue dans la légalisation de la consommation de cannabis à des fins récréatives. Le Comité a vivement appuyé les propositions de la CFPN. Les ministres fédéraux de la Santé et des Services aux Autochtones ont promis par écrit au Sénat de répondre aux propositions de la CFPN d'ici juin 2019 pour veiller à ce que la *Loi sur le cannabis* soit adoptée. Par la suite, l'Assemblée des Premières Nations a adopté une résolution en décembre 2018 pour appuyer davantage plusieurs de nos propositions en faveur de la compétence fiscale et réglementaire des Premières nations en ce qui a trait au cannabis. La CFPN a également élaboré une proposition de compétence plus détaillée en ce qui a trait au cannabis, en plus de présenter des exposés à plusieurs Premières nations et aux fonctionnaires des ministères fédéraux des Finances et de la Santé.

En août 2018, nous avons signé un protocole d'entente (PE) avec la National Intertribal Taxation Alliance (NITA) à Spokane, Wash. La NITA représente environ 200 tribus qui partagent avec nous une histoire commune de



compétence fiscale avant les premiers contacts avec les Européens, une perte commune de cette compétence par le biais de la colonisation et une lutte commune pour renouveler leurs compétences fiscales. Ce PE confirme notre engagement à travailler ensemble, à apprendre les uns des autres et à appuyer le renouvellement de la compétence fiscale autochtone dans nos pays.

En septembre et en octobre 2018, j'ai rencontré James Robinson, auteur de *Why Nations Fail*, ainsi qu'Hernando de Soto, auteur de *The Mystery of Capital*. Ces économistes réputés sont intéressés à en savoir davantage à propos de notre modèle institutionnel pour soutenir les compétences et les économies autochtones. Une bonne partie de leur intérêt repose sur les travaux qui ont été résumés dans un article du Centre Tulo intitulé « Renewing Indigenous Economies through Creative Destruction » (Le renouvellement des économies autochtones au moyen de la destruction créatrice).

En novembre 2018, nous avons commencé à travailler avec des représentants du gouvernement du Manitoba afin de discuter de la façon dont la CFPN peut aider les Premières nations du Manitoba à mettre en œuvre plus de pouvoirs fiscaux en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF), de négocier des ententes de services à incidence fiscale avec les gouvernements locaux, d'accroître les retombées économiques et fiscales des droits fonciers issus de traités (DFIT) et d'élargir les compétences et les pouvoirs fiscaux des Premières nations.

Le conseil de développement de l'Institution des infrastructures des Premières nations (IIPN) a produit une proposition d'approche nouvelle concernant le cycle de vie complet de l'infrastructure qui aidera, si elle est acceptée, à bâtir une infrastructure communautaire et économique plus durable plus rapidement et de façon plus rentable. Son travail visant à établir l'IIPN dans le cadre de la LGF offrira

plusieurs innovations sur le plan des systèmes d'infrastructures aux Premières nations intéressées et servira de fondation pour une relation fiscale améliorée qui relie nos pouvoirs fiscaux à de meilleurs services et à une meilleure infrastructure.

En février 2019, j'ai rencontré les dirigeants de la Federal Reserve Bank of Minneapolis et, en mars 2019, j'ai rencontré Carolyn Wilkins, première sous-gouverneure de la Banque du Canada. Les deux organismes sont intéressés à examiner ce que fait la CFPN pour mieux comprendre comment les économies autochtones devraient être prises en considération dans les politiques monétaires et budgétaires nationales.

Les accomplissements au cours de la dernière année n'auraient pas été possibles sans le dévouement des commissaires, soutien professionnel du personnel, des administrateurs fiscaux et administratrices fiscales des Premières nations et des organismes intéressés. Au moment où nous travaillons ensemble dans le but de renouveler nos gouvernements et nos économies au profit des Premières nations, des contribuables et de l'ensemble de la population canadienne, le rythme de notre travail continuera d'augmenter. Nous sommes prêts à aider les Premières nations à relever ce défi. Merci pour votre engagement continu à l'égard du régime fiscal des Premières nations.

C.T. (Manny) Jules,
Président et
président-directeur général



« Notre but ici est d'apporter un changement fondamental pour notre peuple. Nous voulons développer des institutions qui favorisent l'élargissement de ses compétences et un plus grand développement économique. C'est la base. »

—C.T. Manny Jules, président de la CFPN,
rencontre nationale de 2018

*« Laissez-moi être un homme libre, libre de voyager,
libre de m'arrêter, libre de travailler,
libre de faire du commerce là où je l'entends,
libre de choisir mes propres enseignants,
libre de suivre la religion de mes pères,
libre de parler, de penser et d'agir en mon nom. »*

— Chief Joseph, 1879



Message du président	1
Aperçu	4
Profil organisationnel	10
PE avec le ministre d'Affaires autochtones et du Nord Canada	11
Structure	12
Gouvernance	13
Organigramme et secteurs d'activités	13
Objectifs stratégiques et mesures de rendement pour 2018-2019	14
Services intégrés	18
Élaboration des politiques	22
Élaboration et examen des lois et des règlements administratifs; affaires législatives	24
Communications et <i>Gazette des premières nations</i>	26
Éducation	28
Gestion des différends et négociations	30
États financiers	32



Aperçu





Vision et progrès

Depuis longtemps, la CFPN soutient que les Premières nations sont des gouvernements dans la fédération canadienne, que la compétence définit les gouvernements et que les recettes fiscales permettent l'exercice de la compétence. La compétence fiscale des Premières nations est le fondement d'une relation fiscale basée sur les recettes entre les gouvernements autochtones, provinciaux et fédéral. Surtout, la prise en charge des compétences fiscales par les Premières nations doit être facultative, dirigée par ces dernières et appuyée par des institutions nationales des Premières nations.

En 2018-2019, la CFPN a appuyé l'élargissement et la mise en œuvre de la compétence fiscale des Premières nations, en continuant de tenir à jour et d'élaborer des normes et des processus qui protègent l'intégrité du régime d'imposition foncière des Premières nations, en continuant à renforcer la capacité des Premières nations à administrer leurs régimes fiscaux, en promouvant la transparence et la compréhension des régimes d'impôt foncier des Premières nations, en offrant du soutien aux négociations et au règlement des différends et en présentant des propositions d'élargissement des compétences fiscales des Premières nations. Le présent rapport annuel de la CFPN est l'occasion pour elle de présenter un compte rendu aux Premières nations, aux contribuables et au gouvernement fédéral sur ses progrès à l'égard de la réalisation de sa vision, de même que des exemples de la manière dont son travail contribue à améliorer les communautés des Premières nations et à appuyer l'élargissement de la compétence fiscale des Premières nations.

Élargissement de la compétence fiscale des Premières nations

La CFPN élabore et met en œuvre le cadre réglementaire concernant la compétence fiscale des Premières nations. Il fournit également l'expertise, la recherche, le soutien et le renforcement de la capacité qui aident les Premières nations à mettre leur compétence fiscale en œuvre et à concilier les intérêts des Premières nations avec ceux des contribuables. Ce soutien et cette formation permettent aux Premières nations perceptrices d'impôt d'économiser du temps et de l'argent.

« Nous avons toujours eu nos propres systèmes pour assurer notre autosuffisance. Nous travaillons maintenant ensemble pour revenir à ça. Il nous faut abattre des obstacles, ouvrir des portes et construire des ponts. »

—Dalyn Bear, conseiller,
Première nation Whitecap
Dakota et diplômé du centre Tulo,
rencontre nationale de 2018



En 2018-2019, 41 Premières nations se sont ajoutées à l'annexe de la LGF, pour un total de 269 Premières nations adhérant à la LGF. Il y a maintenant 159 Premières nations qui mettent en œuvre l'imposition foncière et les recettes locales en vertu de la LGF et de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*, qui perçoivent environ 96 millions de dollars par année en recettes locales, y compris 5,3 millions de dollars à partir de recettes locales non issues de l'impôt foncier (droits d'aménagement, autres droits et taxe sur l'activité commerciale). Cela représente une augmentation de 17 millions de dollars en recettes locales annuelles, en partie en raison de la mise en œuvre de nouveaux régimes d'imposition foncière dans la Première nation de Kwikwetlem et la Première nation de Flying Dust, des augmentations des valeurs des propriétés évaluées et des augmentations des recettes locales non issues de l'impôt foncier. Les Premières nations utilisent ces recettes pour soutenir la prestation des services et la fourniture de l'infrastructure à leurs communautés et contribuables. Les Premières nations continuent de mettre en œuvre leur compétence à l'égard des droits d'aménagement, des droits pour les services locaux, des taxes sur l'activité commerciale, des droits de service et des taxes sur le transfert de propriétés.

La CFPN joue un rôle important pour garantir que les intérêts des contribuables soient représentés dans le régime d'imposition foncière des Premières nations par le biais de normes relatives à l'envoi d'avis aux contribuables, à la promulgation de lois et à l'accès à celles-ci par le biais de la *Gazette des premières nations*, de même que des commissaires, qui représentent les contribuables dans les réserves. En 2018-2019, la CFPN a élaboré ou modifié 11 normes et 10 modèles de lois, y compris notamment :

- Modèle de loi concernant la taxe à l'endroit des exploitants d'établissements d'hébergement des Premières nations;
- Modèle de loi concernant la taxe sur l'exploitation de carrière des Premières nations (C.-B.);
- Modèle de loi concernant la taxe sur le transfert de propriétés des Premières nations (C.-B.);
- Modèle de loi concernant la taxe sur les services des Premières nations (pour un service en particulier);
- Modèle de loi concernant les droits pour les services locaux des Premières nations (pour un service en particulier).

En 2018-2019, la CFPN a examiné et approuvé 201 lois annuelles et 13 lois non annuelles en vertu de la LGF.

Cinquante-cinq règlements administratifs en vertu de l'article 83 ont également été examinés et leur approbation a été recommandée à la ministre.

La CFPN a également effectué de la recherche afin de faire progresser la compétence des Premières nations, de refléter des pratiques administratives saines ou accroître le niveau de confiance des Premières nations, des contribuables et des investisseurs vis-à-vis l'intégrité du système de recettes locales des Premières nations.

Le renforcement de la capacité des Premières nations

Le développement de la capacité est un élément essentiel pour la mise en œuvre d'une compétence fiscale efficace. La CFPN appuie le renforcement de la capacité au moyen de présentations, d'ateliers, de possibilités de formation et de communications. En 2018-2019, la CFPN a présenté 96 exposés aux contribuables, aux Premières nations, aux gouvernements et au public. Des ateliers ont été également présentés en Alberta, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Ontario.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations et du programme de certificat en économie appliquée des Premières nations, la CFPN offre des cours accrédités en partenariat avec l'Université Thompson Rivers et le Tulo Centre of Indigenous Economics (Centre Tulo). En 2018-2019, la CFPN et le Centre Tulo ont offert 10 cours accrédités dans le cadre du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations et du programme de certificat en économie appliquée à 38 étudiants représentant 27 Premières nations de partout au Canada. Le Centre Tulo a également offert sept cours à la première promotion de finissants dans le programme de certification en gestion foncière appliquée des Premières nations.

La CFPN soutient le Système d'administration fiscale (SAF), une application Internet en nuage novatrice qui aide les administrateurs fiscaux tout au long du cycle annuel d'imposition foncière, y compris l'établissement des taux d'imposition, la préparation et l'impression des avis d'imposition et la gestion de la perception des paiements.

L'élargissement de la compétence fiscale des Premières nations

La CFPN continue de collaborer avec les Premières nations promotrices, les gouvernements et d'autres groupes afin



de promouvoir les propositions d'élargissement des compétences fiscales des Premières nations et de combler les lacunes qui existent dans les cadres juridique, administratif et institutionnel sous-jacents en employant des moyens qui favorisent la croissance et le développement économiques des Premières nations.

En 2018-2019, la CFPN a également continué de promouvoir des propositions appuyant les Premières nations intéressées à exercer leur compétence en ce qui a trait à la taxe d'accise sur le cannabis et à la taxe sur les ventes de cannabis, à la taxe autochtone sur les ressources (TAR), à la taxe sur le tabac en Ontario et à l'intégration de la taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN) dans la LGF. Ces propositions ont été présentées durant la conférence « Les Premières nations montrent la voie à suivre » — l'assemblée nationale de 2018, marquée par la présence de plus de 320 délégués provenant de plus de 160 communautés des Premières nations participant à la LGF et à la LGTPN à l'échelle du pays. Cette assemblée nationale a mis en valeur les réalisations autochtones quant au recours à des accords et des mesures législatives conclues par les Premières nations pour améliorer leurs économies grâce à une plus grande autonomie fiscale, à une meilleure gestion financière, au financement par débentures et à une saine gouvernance foncière.

Le 13 décembre 2018, plusieurs modifications apportées à la LGF sont entrées en vigueur. Ces modifications comprenaient des propositions présentées par la Commission, le Conseil de gestion financière des Premières Nations et l'Administration financière des Premières nations, de même que des modifications « bijuridiques » afin de s'assurer que la LGF est pleinement fonctionnelle dans les territoires et provinces de Common Law et de droit civil du Canada.

Le soutien de l'infrastructure dans les réserves

La CFPN et les autres institutions établies en vertu de la LGF travaillent ensemble à donner accès à des emprunts collectifs à long terme pour les infrastructures dans les réserves aux Premières nations qui font des emprunts dans le cadre de la LGF. Les recettes locales générées au moyen des compétences fiscales des Premières nations en vertu de la LGF peuvent également être utilisées pour financer les services communautaires et l'exploitation, l'entretien et les améliorations de l'infrastructure au profit des communautés autochtones. La CFPN fait également la promotion de

l'utilisation des droits d'aménagement, des taxes sur les services et de l'établissement de réserves de capital pour financer l'infrastructure locale.

La CFPN continue d'appuyer le développement de l'Institution des infrastructures des Premières nations (IIPN) — une institution conçue pour appuyer de meilleurs résultats en matière d'infrastructure des Premières nations — en offrant les compétences et les processus nécessaires aux Premières nations pour planifier, acquérir, posséder et gérer des infrastructures.

Une nouvelle relation fiscale

La CFPN voit depuis longtemps l'établissement d'une nouvelle relation fiscale fondée sur les recettes des Premières nations, plutôt qu'une relation de financement simplement modifiée, comme la réalisation de l'engagement du gouvernement fédéral en ce qui a trait à une nouvelle relation fiscale et des relations de nation à nation pour les Premières nations. Ce dernier modèle de relations fiscales n'appuiera jamais la véritable autodétermination, ne correspond pas aux relations « de nation à nation » et ne donnera pas, en fin de compte, aux Premières nations les outils, l'assiette du revenu et le pouvoir dont elles ont besoin pour leur développement social et économique.

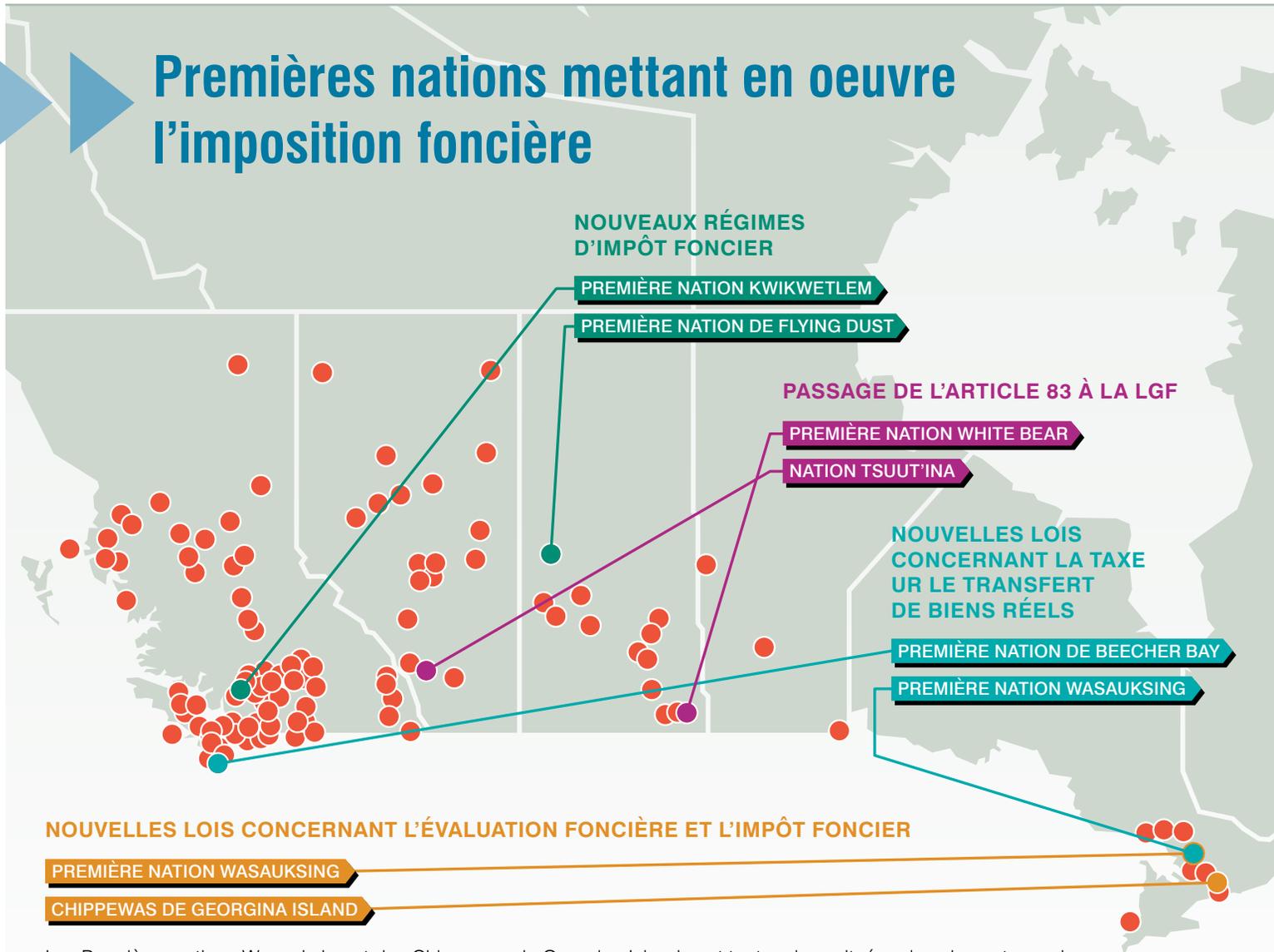
Une relation fiscale fondée sur la compétence ou sur les recettes commence par la mise en place de régimes fiscaux par un gouvernement, la perception de ses propres recettes et la détermination de la façon de mieux dépenser l'argent. C'est la façon dont les relations fiscales fonctionnent pour les gouvernements provinciaux et fédéral. C'est pourquoi la CFPN et l'institution qui l'a précédée préconisent une nouvelle relation fiscale depuis 20 ans.

Les travaux continus de la CFPN comprennent la promotion de plusieurs options de nouveaux pouvoirs fiscaux pour les Premières nations. La CFPN préconise un traitement fiscal de ces pouvoirs fiscaux en harmonie avec une relation fiscale fondée sur les recettes. Ces travaux ont été promus auprès du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, de même qu'auprès des Premières nations et des organismes autochtones, et continueront de faire l'objet de promotion en 2019-2020.



Les Premières nations montrent la voie à suivre

Premières nations mettant en oeuvre l'imposition foncière



Les Premières nations Wasauksing et des Chippewas de Georgina Island sont toutes deux situées dans le centre-sud de l'Ontario et ont des centaines de chalets à louer en saison sur leurs terres de réserve. Il n'y avait pas eu d'évaluation foncière ni de perception d'impôt foncier sur ces réserves depuis le début des années 1970, quand les municipalités de l'Ontario ont cessé d'évaluer les propriétés dans les réserves indiennes et d'y percevoir l'impôt foncier. Les titulaires de domaine à bail payaient des frais de service annuels minimes qui ne couvraient pas le coût des services municipaux ni celui des améliorations à ces services.

En 2018, ces deux Premières nations ont promulgué des lois sur l'impôt foncier et l'évaluation foncière, et celle de Wasauksing a également adopté une loi concernant une taxe sur le transfert de biens réels et une loi sur la gestion financière. La loi sur l'impôt foncier des Chippewas de Georgina Island prévoyait une période de transition de quatre ans afin d'accorder aux titulaires de domaines à bail le temps de s'ajuster et de planifier en vue de l'instauration de l'impôt foncier sur la valeur des propriétés.



Les Premières Nations innovent et élargissent leur compétence fiscale, allant ainsi au-delà de la dépendance pour devenir des communautés durables et dynamiques.

PREMIÈRES NATIONS INSCRITES À LA LGF

Quarante-et-une Premières nations se sont ajoutées à l'annexe de la LGF en 2018-2019. Le Canada compte maintenant **269 Premières nations** inscrites à la LGF au total.

- Première nation de Fort McMurray no 468 (Alb.)
- Première nation de Frog Lake (Alb.)
- Nation crie de Little Red River (Alb.)
- Première nation des Ahousahts (C.-B.)
- Nation des Carriers de Cheslatta (C.-B.)
- Première nation de Fort Nelson (C.-B.)
- Première nation Katzie (C.-B.)
- Première nation de Kispiox (C.-B.)
- Première nation des Pacheedahts (C.-B.)
- Première nation de Yale (C.-B.)
- Première nation du lac Manitoba (Man.)
- Nation crie Tataskweyak (Man.)
- Première nation de Woodstock (N.-B.)
- Première nation Miawpukek (T.-N.-L.)
- Première nation micmaque Qalipu (T.-N.-L.)
- Première nation de la vallée de l'Annapolis (N.-É.)
- Première nation Potlotek (N.-É.)
- Première nation Wagmatcook (N.-É.)
- Première nation Beausoleil (Ont.)
- Première nation Brunswick House (Ont.)
- Première nation du lac Cat (Ont.)
- Première nation du lac Eagle (Ont.)
- Première nation Henvey Inlet (Ont.)
- Première nation du lac Seul (Ont.)
- Nation ojibwée Ochiichagwebabigoing (Ont.)
- Première nation anishinabe Sagamok (Ont.)
- Première nation Shawanaga (Ont.)
- Première nation du lac Shoal no 40 (Ont.)
- Première nation Temagami (Ont.)
- Première nation Wikwemikong (Ont.)
- Première nation de l'île Lennox (Î.-P.-É.)
- Première nation des Abénakis de Wôlinak (Qué.)
- Première nation des Atikamekw d'Opitciwan (Qué.)
- Première nation des Atikamekw de Wemotaci (Qué.)
- Première nation de Longue-Pointe (Qué.)
- Première nation des Cris du lac Canoe (Sask.)
- Première nation Carry the Kettle (Sask.)
- Première nation English River (Sask.)
- Première nation Ocean Man (Sask.)
- Première nation Okanese (Sask.)
- Nation dakota Standing Buffalo (Sask.)



Profil organisationnel



Mandat

L'article 29 de la LGF énonce la mission de la CFPN comme suit :

La Commission a pour mission :

- a. de protéger l'intégrité du régime d'imposition foncière des Premières nations et de promouvoir une vision commune de ce régime à l'échelle du Canada, compte tenu des différences entre les régimes provinciaux en la matière;
- b. de veiller à ce que le régime d'imposition foncière des Premières nations fonctionne de manière à concilier les intérêts des contribuables avec les responsabilités assumées par les chefs et les conseils dans la gestion des affaires des Premières nations;
- c. de prévenir ou de résoudre promptement les différends portant sur l'application des textes législatifs sur les recettes locales;
- d. d'aider les Premières nations à exercer leur compétence en matière d'imposition foncière sur les terres de réserve et à développer leur capacité à gérer leurs régimes fiscaux;
- e. d'élaborer des programmes de formation à l'intention des administrateurs fiscaux des Premières nations;
- f. d'aider les Premières nations à atteindre un développement économique durable au moyen de la perception de recettes locales stables;
- g. de favoriser la transparence du régime d'imposition foncière des Premières nations de façon à garantir la prévisibilité aux contribuables;
- h. de favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations;
- i. de conseiller le ministre en ce qui a trait à l'élaboration éventuelle du cadre dans lequel les textes législatifs sur les recettes locales sont créés.

PE avec le ministre d'Affaires autochtones et du Nord Canada

Aux termes d'un protocole d'entente avec le ministre d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), la CFPN donne des conseils relativement à l'approbation des règlements en vertu de l'article 83 et offre des services aux Premières nations qui exercent leur compétence en matière d'imposition foncière en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.



« Notre but ici est d'apporter un changement fondamental pour notre peuple. »

—C.T. Manny Jules, président de la CFPN, rencontre nationale de 2018



Structure

La CFPN est une institution à gouvernance partagée qui compte un président, un vice président et huit commissaires provenant de partout au Canada. Le gouverneur en conseil nomme neuf des dix commissaires et, par règlement, le Native Law Centre de l'Université de la Saskatchewan nomme l'autre commissaire. Voici la liste de ces commissaires pour 2018-2019 :

C.T. (Manny) Jules, Nation Tk'emlups te Secwepemc, C. B. (président/PDG)

David Paul, Tobique, N. B. (vice président)

Dr. Céline Auclair, Gatineau, Qué.

Leslie Brochu, Chase, C. B.

Ken Marsh, Okotoks, Alb

William McCue, Georgina Island, Ont.

Latrica (Terry) Babin, Windermere, C. B.

Randolph Price, North Vancouver, C. B.



Au 31 mars 2019, il y a deux postes vacants au sein de la Commission.



« Le plus important, ça a toujours été le renforcement des capacités dans notre communauté. »

—David Crate, chef,
Nation crie de Fisher River,
rencontre nationale de 2018



Gouvernance

La CFPN maintient une approche fondée sur les pratiques exemplaires pour assurer une bonne gouvernance. Elle fonctionne conformément à une politique très détaillée de gouvernance et de gestion, et le président a établi les comités suivants pour appuyer le travail de la Commission :

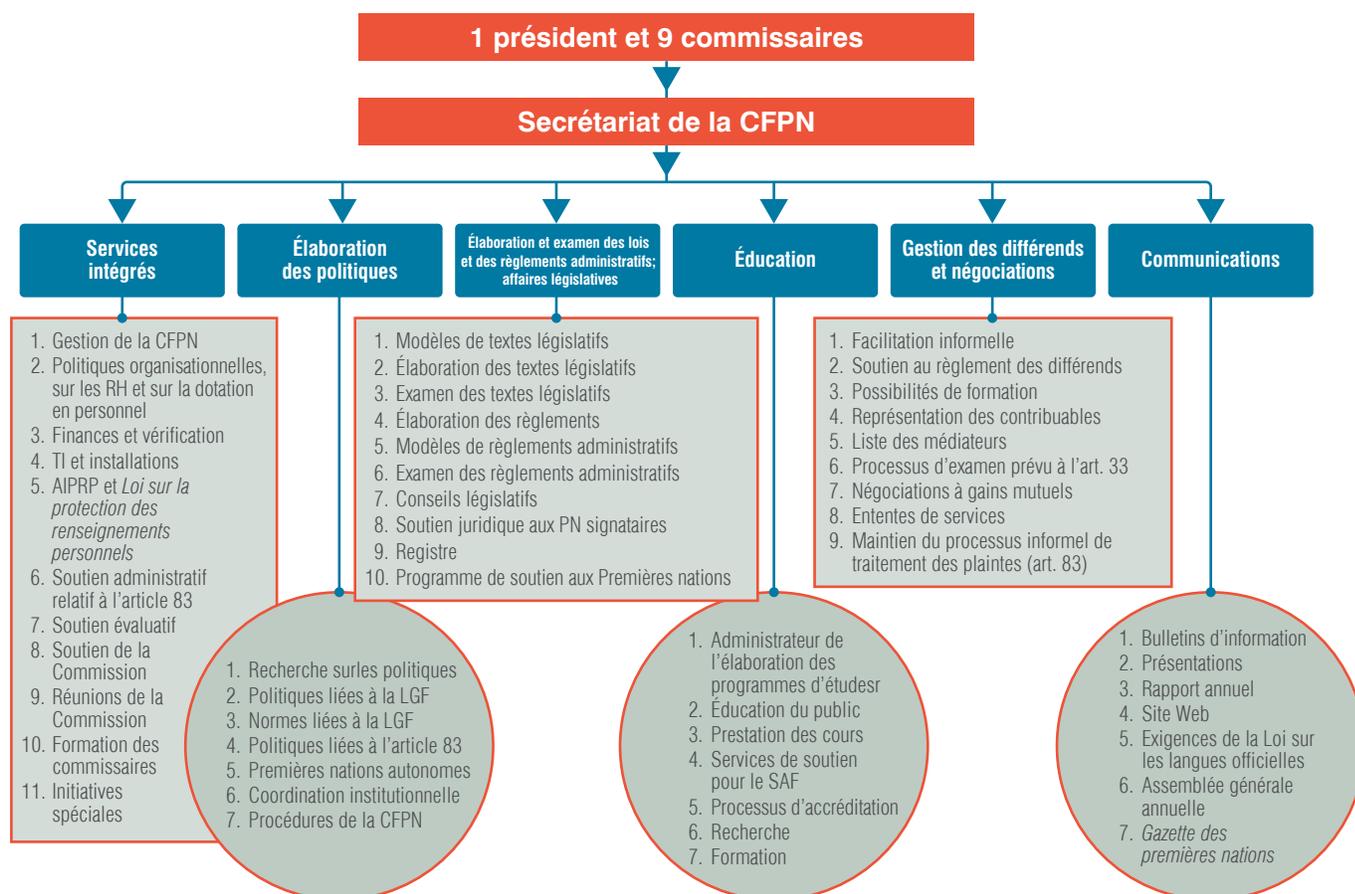
- le Comité exécutif de gestion;
- le Comité de gestion;
- le Comité de vérification;
- le Comité des taux selon l'article 83;
- le Comité de l'éducation et de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations;
- le Comité des relations internationales;
- le Comité éditorial de la *Gazette des premières nations*.

Les comités sont composés de commissaires uniquement ou d'une combinaison de commissaires, de membres du personnel et d'autres professionnels, suivant le cas.

En vertu de l'article 26 de la LGF, la CFPN maintient un siège social sur les terres de réserve de la Nation Tk'emlúps te Secwépemc et un bureau dans la région de la Capitale nationale.

La CFPN est appuyée par 25 membres du personnel et professionnels à temps plein qui possèdent une expertise liée au mandat de la CFPN et qui aident la Commission sur une base contractuelle.

Organigramme et secteurs d'activités



A large, leafless tree stands in the foreground, its intricate branches reaching across the frame. The background features a landscape with rolling hills and mountains under a clear blue sky. The ground is covered with dry grass and some green shrubs. The overall scene is captured in a natural, outdoor setting.

**Objectifs stratégiques et
mesures de rendement
pour 2018-2019**



Objectifs stratégiques et mesures de rendement pour 2018-2019

La CFPN établit ses objectifs stratégiques et ses mesures de rendement chaque année dans son plan directeur. Vous trouverez ci dessous un résumé des objectifs de la CFPN pour 2018-2019 et de son rendement à l'égard de chaque objectif.



« Imaginez si nous travaillions tous ensemble. Imaginez l'héritage que nous pourrions laisser. »

—**C.T. Manny Jules**,
président de la CFPN



« Nous avons besoin de votre appui. Nous devons sortir de cette réunion tous déterminés à travailler à l'atteinte de nos buts et objectifs communs. Nous devons nous serrer les coudes. »

—**Harold Calla**,
Conseil de gestion financière des Premières Nations



« Nous avons attiré des investisseurs dans nos communautés. Nous jouons un rôle de plus en plus important dans la réussite économique du Canada. On ne peut plus nous ignorer. »

—**Ernie Daniels**,
Administration financière
des Premières nations





OBJECTIFS, STRATÉGIES ET ACTIVITÉS	RENDEMENT
Services intégrés	
Produire et faire approuver le Plan directeur, le plan de travail et le plan financier annuels	Terminé
Gérer les besoins en capital pour le siège social et le bureau de la région de la Capitale nationale	Terminé
Tenir 10 réunions de la Commission	Terminé
Assurer la gestion financière, des ressources humaines et administrative et le soutien des comités	Terminé
Respecter les exigences des <i>Lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels</i>	Terminé
Du soutien a été offert ou des ressources supplémentaires ont été demandées pour promouvoir les initiatives spéciales suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Taxe sur le cannabis des PN • Taxe sur le tabac (Ontario) des PN • TAR • Initiative des titres fonciers autochtones (ITFA) • IIPN • Assemblée nationale • TPSPN • Relation fiscale fondée sur les recettes 	Terminé
Recrutement, formation et perfectionnement professionnel entrepris pour appuyer la planification de la relève en ce qui concerne le personnel et les cadres	Terminé
Soutien de la formation et du perfectionnement professionnel entrepris pour appuyer la relève des commissaires	Terminé
Soutien des négociations d'un accord de financement pluriannuel	Terminé
Mise en œuvre du plan d'action concernant les documents sur papier	Terminé
Lancement du projet d'approbation des calendriers de conservation	Terminé
Poursuite de l'élaboration des politiques et procédures	Terminé
Maintien des processus, des procédures et du manuel de gestion centrale des documents (CRM)	Terminé
Communications et prestation de formation concernant la CRM	Terminé
Élaboration et soutien d'un plan de gestion des courriels	En cours
Maintenance des serveurs / du réseau / de la structure des TI	Terminé
Élaboration des politiques	
Faire approuver 3 normes	Terminé
Modification et approbation de 3 politiques en vertu de l'article 83	Terminé
Élaboration d'au moins 8 politiques ou lancement, poursuite ou achèvement de projets de recherche sur celles-ci	Terminé
Lancer ou poursuivre 4 projets avec les autres institutions	Terminé
Élaborer la proposition prébudgétaire et la soumettre	Terminé
Property tax statistics reporting mechanism developed	Terminé
Élaboration et examen des lois et des règlements administratifs; affaires législatives	
Produire ou modifier 4 modèles de lois	Terminé
Offrir de l'aide à 20 Premières nations	Terminé
Examiner 216 lois en vertu de la LGF	214 lois ont été examinées
Promouvoir les modifications législatives	En cours
Soutien en matière d'élaboration des politiques – comprend 3 projets de recherche	Terminé
Promouvoir la participation des Premières nations autonomes et signataires d'un traité à la LGF	Terminé

Objectifs stratégiques et mesures de rendement pour 2018-2019



OBJECTIFS, STRATÉGIES ET ACTIVITÉS	RENDEMENT
Examiner 50 règlements administratifs	55 règlements administratifs ont été examinés
Tenir à jour les registres liés à la LGF et à l'article 83	Terminé
Faire rapport des développements juridiques à la Commission	Terminé
Éducation	
8 ateliers régionaux	Objectif dépassé : 9
11 cours accrédités offerts	10 donnés, 1 reporté en avril 2019
Logistique et soutien aux étudiants pour qu'ils suivent les 11 cours accrédités offerts	10 donnés, 1 reporté en avril 2019
Élaboration de 1 nouveau cours	En cours
Élaboration et publication de 8 webinaires	8 webinaires élaborés
Productions multimédia pour appuyer l'éducation du public et élaboration du matériel didactique	Terminé
Soutien de la logistique entourant l'obtention et la cérémonie de remise des diplômes	Terminé
Soutien des activités du Centre Tulo	Terminé
Tenue de la retraite sur le curriculum	Terminé
Soutien du groupe de travail des anciens étudiants de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations (AAFPN) / du Centre Tulo	Terminé
Gestion des différends et négociations	
Tenue à jour de la liste de médiateurs	Terminé
Offre de soutien pour les négociations avec les administrations locales et les gouvernements provinciaux	Terminé
Gestion et coordination de la formation	Terminé
Tenue d'une simulation d'examen de l'art. 33 à l'appui des activités d'orientation des commissaires	Terminé
Réponses aux demandes de renseignements et de médiation des différends de la part des Premières nations et des contribuables	Terminé
Soutien offert aux négociations et aux ententes de services	Terminé
Offre de coordination institutionnelle	Terminé
Communications et Gazette des premières nations	
Publication du Rapport annuel 2017-2018	Terminé
Préparation de la documentation en vue de l'Assemblée générale annuelle	Terminé
Mise à jour et maintenance des sites Web	Terminé
Publication trimestrielle du bulletin d'information, distribution en versions imprimée et électronique	Terminé
Mise à jour du matériel de communication	Terminé
Production et enregistrement de webinaires	En cours
Collecte et distribution des articles par le biais de nouveaux médias	Terminé
Mise à jour de l'exposition au salon professionnel et début de la participation au salon professionnel	Terminé
Élaboration du plan de marketing de la GPN	Terminé
Mise à jour du plan d'affaires de la GPN	Terminé
Maintenance du site Web de la GPN et offre des services de la GPN	Terminé
Mise à jour du manuel de fonctionnement, de procédures et de stratégie de communication	Terminé



Services intégrés

Les Services intégrés ont pour objectif de créer un environnement de travail efficace pour les secteurs de service de la CFPN, et d'assurer le bon fonctionnement de la CFPN et de son Secrétariat, conformément aux parties 2 et 6 de la LGF et au Plan directeur. Les services intégrés sont également responsables de tous les projets ou initiatives spéciaux entrepris par la CFPN.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

En 2018-2019, les Services intégrés ont convoqué quatre assemblées générales de la CFPN et 16 réunions d'examen des lois / règlements administratifs. Les Services intégrés ont également continué d'assurer la gestion des finances, des ressources humaines et de l'administration. Les résultats comprenaient la production du plan directeur, du plan de travail et du plan financier annuels; la gestion de la vérification annuelle et du processus de production des états financiers; veiller à ce que les exigences de *la Loi sur l'accès à l'information* et de *la Loi sur la protection des renseignements personnels* soient satisfaites; la gestion des besoins en capitaux du siège social et du bureau de la région de la Capitale nationale; la maintien et l'amélioration des pratiques et des systèmes de technologie de l'information et de gestion de l'information et, enfin, l'offre de possibilités de formation et de perfectionnement professionnel aux commissaires et au personnel.

Sept commissaires ont été renommés dans leur poste en 2018-2019 :

- Président, Clarence T. (Manny) Jules
- Vice-président David Paul, N. B. (PN de Tobique);
- Commissaire Céline Auclair, Qué.;

- Commissaire William McCue, Ont. (PN des Chippewas de Georgina Island);
- Commissaire Leslie Brochu, C.-B. (Contribuable – aux fins résidentielles);
- Commissaire Randolph Price, C.-B. (Contribuable – aux fins commerciales);
- Commissaire Kenneth Marsh, Alb. (Contribuable – aux fins des services publics).

Au début de 2018-2019, la CFPN a cerné divers changements organisationnels qui surviendront au cours des prochaines années, y compris la retraite de hauts dirigeants, la croissance du nombre de Premières nations qui font appel aux services de la CFPN et une expansion proposée du mandat de la CFPN de façon à y incorporer d'autres compétences fiscales, comme le cannabis, les ressources, le tabac et la TPSPN. Les Services intégrés ont entamé les travaux en 2018-2019 concernant l'élaboration d'un plan de transition au sein de la direction.

Pour soutenir la croissance prévue en Ontario, au Manitoba et dans le Canada Atlantique, le bureau de la RCN a été agrandi, de façon à être en mesure de répondre à la nouvelle capacité prévue pour 2019-2020.





INITIATIVES SPÉCIALES

Les Services intégrés ont continué d'offrir du soutien en ce qui a trait à la promotion des initiatives spéciales suivantes en 2018-2019 :

- **Les Premières nations montrent la voie à suivre — Assemblée nationale 2018** : L'assemblée nationale a accueilli plus de 320 délégués provenant de plus de 160 communautés des Premières nations participant à la LGF et/ou à la LGTPN à l'échelle du pays. On y a présenté les réalisations autochtones en utilisant les lois et les accords élaborés et conclus par les Premières nations elles-mêmes dans le but d'améliorer leurs économies grâce à une plus grande autonomie fiscale, à une meilleure gestion financière, au financement par débentures et à une saine gouvernance foncière. L'événement a été marqué par plusieurs présentations influentes, discussions intéressantes entre experts, films suscitant la réflexion, applications multimédia interactives favorisant participation des délégués présents et propositions importantes dirigées par les Premières nations à promouvoir. Suite au succès obtenu par l'événement, la CFPN a entamé le processus consistant à organiser et à élaborer le matériel et la documentation en vue de la deuxième assemblée nationale des Premières nations participant à la LGF et à la LGTPN, qui aura lieu à Calgary en mai 2019.
- **Taxe autochtone sur les ressources (TAR)** : La CFPN a continué d'appuyer la conception et l'élaboration d'options de TAR auprès des Premières nations intéressées et du gouvernement fédéral. Une TAR habiliterait les Premières nations à établir une

compétence en ce qui a trait à la taxe sur les ressources et générerait des recettes à partir des nouveaux projets d'exploitation des ressources sur leur territoire ancestral. Cela donnerait une plus grande certitude aux investisseurs dans le secteur des ressources et aux Premières nations que la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages ou le partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources pour chaque projet.

« Des visionnaires des Premières nations ont mis au point les outils dont nous avons besoin pour percer. Nous avons jeté des bases solides, mais il reste encore du travail à faire. »

— Joe Bevan, chef,
Première nation Kitselas,
rencontre nationale de 2018





- **Institution des infrastructures des Premières nations (IIPN) :** La CFPN, les Premières nations promotrices et le conseil de développement de l'IIPN ont continué de promouvoir la création d'une Institution des infrastructures des Premières nations dans le cadre de la LGF. Pour éclairer la conception institutionnelle et les innovations proposées concernant un modèle amélioré de réalisation d'infrastructure, l'équipe technique de l'IIPN a entrepris un rigoureux processus de participation continue. Plusieurs innovations et services proposés à diverses étapes d'un projet d'infrastructure ont été cernés. Le matériel de communication décrivant comment ces innovations ajouteront de la valeur et donneront lieu à de meilleurs résultats en matière d'infrastructure a été élaboré. Les travaux portant sur l'élaboration d'une description législative en vue de la modification proposée à apporter à la LGF ont été entamés.
- **Compétence des Premières nations en matière de taxe sur le tabac :** La CFPN a continué de travailler avec les Premières nations intéressées, l'Union des Indiens de l'Ontario (Nation Anishinabek) et le gouvernement de l'Ontario sur l'élaboration et la promotion d'un cadre réglementaire, en vertu de la LGF, pour l'imposition d'une taxe sur le tabac et le partage des recettes. La création d'une compétence des Premières nations en matière de taxe sur le tabac est fortement soutenue par le gouvernement de l'Ontario comme étant la meilleure méthode pour composer avec les ventes de tabac non réglementées dans la province, qui admet que la LGF offre la meilleure approche pour fournir le cadre réglementaire nécessaire pour mettre en œuvre la taxation des Premières nations sur le tabac.
- **Compétence des Premières nations en matière de taxe sur le cannabis :** Les Premières nations intéressées et la CFPN ont élaboré une proposition détaillée de compétence des Premières nations

relativement au cannabis qui comprend la compétence réglementaire des Premières nations, le système de distribution des Premières nations (entrepôts de distribution et sceaux), le partage de la taxe d'accise des Premières nations et une option pour les Premières nations consistant à percevoir une taxe sur le carburant, l'alcool, le cannabis et le tabac (CACT). Cette proposition était appuyée par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (CSPPA) en juin 2018 avant l'adoption de la *Loi sur le cannabis*. Les ministres de la Santé et des Services aux Autochtones ont écrit au CSPPA en juin 2018 et se sont engagées à présenter un rapport sur l'option de compétence des Premières nations relativement au cannabis d'ici juin 2019.

- **Taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN) :** La CFPN a continué de collaborer avec les Premières nations intéressées en vue d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de TPSPN et a continué de travailler sur les modifications à apporter à la LGF afin de permettre l'ajout des recettes tirées de la TPSPN à titre de recettes locales en vertu de la LGF aux fins d'emprunt.
- **Une relation fiscale fondée sur les recettes :** La CFPN a continué de promouvoir l'établissement d'une relation fiscale fondée sur les recettes, plutôt qu'une relation de financement simplement modifiée, comme la réalisation de l'engagement du gouvernement fédéral en ce qui a trait à une nouvelle relation fiscale et des relations de nation à nation pour les Premières nations. Les travaux continus comprennent notamment la présentation de plusieurs options concernant de nouveaux pouvoirs fiscaux des Premières nations et la défense du traitement fiscal de ces pouvoirs fiscaux en harmonie avec une relation fiscale fondée sur les recettes. Ces travaux ont été présentés aux gouvernements provinciaux et fédéral, ainsi qu'aux Premières nations et à divers organismes autochtones.





LA MISE SUR PIED DE L'INSTITUTION DES INFRASTRUCTURES DES PREMIÈRES NATIONS

Les problèmes avec le système d'infrastructures actuel des Premières nations sont bien connus – les infrastructures dans les réserves prennent trop de temps à développer, sont trop coûteuses à construire et ne durent pas assez longtemps. Cela contribue à l'obtention d'une gamme de mauvais résultats sociaux, économiques et sur le plan de la santé. Depuis plusieurs années, les Premières nations, les conseils tribaux, les groupes de services techniques et les organisations provinciales et territoriales travaillent à améliorer les infrastructures des Premières nations.

Au cours des dernières années, la CFPN et plusieurs Premières nations promotrices ont promu le concept d'une nouvelle Institution des infrastructures des Premières nations (IIPN), afin d'aider les Premières nations participantes à développer des infrastructures plus durables et à améliorer leurs résultats. Le concept d'IIPN a été présenté lors de l'assemblée nationale des Premières nations participant à la LGF/LGTPN en mai 2018 et a obtenu un vaste appui des Premières nations présentes.

Pour éclairer la conception institutionnelle et les innovations proposées concernant un modèle amélioré de réalisation d'infrastructure, l'équipe de l'IIPN a entrepris un rigoureux processus de participation continue avec les Premières nations intéressées, les organismes techniques autochtones régionaux, les autres institutions créées en vertu de la LGF, Services aux Autochtones Canada (SAC), Finances Canada, les organismes d'approvisionnement provinciaux et d'autres experts du secteur des infrastructures.

L'équipe a cerné plusieurs innovations et services proposés qui en sont à l'une des six étapes d'un projet d'infrastructure : (i) Planification; (ii) Analyse des options en matière d'approvisionnement et optimisation du projet; (iii) Phase préalable à l'approvisionnement et d'approvisionnement; (iv) Financement du projet; (v) Conception, construction et assurance; (vi) Fonctionnement et Entretien, et gestion des biens. L'équipe a également élaboré le matériel de communication décrivant comment ces innovations ajouteront de la valeur et se traduiront par de meilleurs résultats en termes d'infrastructure, de même que cinq options de financement possibles pour lesquelles l'IIPN élaborera les mécanismes à l'appui.

L'équipe de l'IIPN a également commencé à travailler sur une description législative en ce qui a trait à une modification proposée à apporter à la LGF.

Des renseignements supplémentaires à propos de cette initiative importante sont disponibles sur le www.fnii.ca.





Élaboration des politiques

Le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques a pour objectif d'élaborer et de mettre en application, par un processus transparent, des politiques et des normes efficaces. Ces politiques et ces normes appuient la compétence des Premières nations, sont fondées sur des pratiques administratives saines, et contribuent à renforcer la confiance des investisseurs, des contribuables et des Premières nations dans l'intégrité du régime de recettes locales des Premières nations.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Normes – Onze normes ont été mises à jour, modifiées et/ou élaborées et présentées à la Commission pour approbation en 2018-2019. Les faits saillants sont notamment les suivants :

- **Normes relatives aux lois des Premières nations sur la représentation des contribuables auprès du conseil** : Ces normes ont été révisées de façon à éliminer le recours à l'arbitrage pour le règlement des différends et à rendre les normes conformes à la version actuelle de la LGF et aux changements récents apportés aux normes connexes.
- **Normes relatives aux lois régissant l'impôt foncier des Premières nations** : Ces normes ont été révisées de façon à permettre le recours à des exemptions d'impôt foncier pour les partenariats des Premières nations. À cet égard, les normes ont instauré le terme « entité des Premières nations » dans le sens d'une société ou d'un partenariat d'une Première nation pour laquelle ou lequel la propriété effective de la Première nation en question équivaut à au moins 50 p. 100.
- **Normes concernant les avis relatifs aux lois sur les recettes locales** : Les normes ont été modifiées de façon à tenir compte des avis relatifs aux lois dans les situations où il y a des occupants saisonniers sur les terres de réserve. Plusieurs communautés des Premières nations ont des résidents qui ne sont pas membres de la Première nation qui occupent des propriétés dans la réserve sur une base saisonnière (p. ex., des propriétaires de chalets et de résidences d'été secondaires). Les modifications à apporter aux normes exigent que les Premières nations adaptent le moment choisi pour procéder à l'envoi d'avis relatifs aux lois en fonction d'une période de l'année durant laquelle les propriétés saisonnières sont occupées ou optent pour l'envoi d'avis relatifs aux lois par la poste / par courriel.

Politiques en vertu de l'article 83 – En 2018-2019, le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques a révisé et modifié les politiques en vertu de l'article 83 suivantes aux fins d'approbation de la Commission :

- Politique relative aux règlements administratifs sur l'évaluation foncière;
- Politique relative aux règlements administratifs sur l'imposition foncière;
- Politique relative à la Loi sur les améliorations locales.

Recherche et élaboration des politiques – En 2018-2019, le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques a amorcé et poursuivi divers projets de recherche visant à promouvoir la compétence des Premières nations, à refléter de saines pratiques administratives ou à augmenter le niveau de confiance des Premières nations, des contribuables et des investisseurs à l'égard de l'intégrité du système de recettes locales des Premières nations. Les faits saillants sont notamment les suivants :

- **Processus d'appel des évaluations des Premières nations** : La CFPN a étudié les processus d'appel des évaluations et les innovations dans toutes les provinces afin de cerner les possibilités d'amélioration et de meilleure coordination des normes et les pratiques d'appel des évaluations en vertu de la LGF.
- **Ententes de services et DFIT** : La CFPN a effectué un examen de son modèle d'entente de services à incidence fiscale pour soutenir sa demande de réserves urbaines créées à partir de la mise en œuvre de DFIT au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.
- **Taxe sur l'activité commerciale (TAC) applicable à l'exploitation minière et/ou au forage de puits en Saskatchewan** : La CFPN continue d'examiner l'application possible du pouvoir d'imposition d'une TAC à une mine de potasse proposée sur les terres des Premières nations en Saskatchewan.
- **Options d'aménagement de l'infrastructure pour développer les économies et élargir l'assiette fiscale des Premières nations** : La CFPN a soutenu la mise sur pied de l'Institution des infrastructures des Premières nations (IIPN) proposée et a mené de la recherche qui laisse entendre que des propositions de pouvoirs fiscaux élargis des Premières nations pourraient être coordonnés avec l'IIPN proposée et les autres institutions créées en vertu de la LGF pour aider les Premières nations intéressées à financer des systèmes d'infrastructures plus durables.
- **Options fiscales en vertu de la LGF liées aux inondations annuelles des terres des Premières nations de l'Ontario pour soutenir la production d'hydroélectricité** : La CFPN a collaboré avec plusieurs Premières nations en Ontario intéressées par la recherche et l'exploration d'options fiscales possibles



en vertu de la LGF pour générer des avantages fiscaux à partir de l'inondation de leurs terres de réserve dans le but de produire de l'hydroélectricité.

Des projets ont été entrepris avec d'autres institutions financières, à savoir notamment :

- D'autres modifications à apporter à la LGF;
- Le soutien de la participation des Premières nations signataires d'un Traité ou autonomes à la LGF;
- La collecte et la diffusion de renseignements sur la LGF;
- La promotion de la LGF et l'élaboration coordonnée de lois en vertu de la LGF;
- La coordination des emprunts.

Proposition prébudgétaire – La proposition prébudgétaire (PPB) 2019 de la CFPN a été élaborée et était fondée sur le thème du gouvernement fédéral de

l'amélioration de la compétitivité canadienne. La PPB soutenait que la compétitivité pouvait être considérablement améliorée au moyen de l'élaboration d'une option de relation fiscale fondée sur les recettes pour les Premières nations. Une relation fiscale fondée sur les recettes serait basée sur les nouveaux pouvoirs fiscaux qui ne feraient pas l'objet de récupérations fiscales unilatérales et qui ne seraient pas assujettis aux responsabilités connexes qui ne feraient l'objet d'aucune participation ni condition du gouvernement fédéral. Les nouvelles options de pouvoirs fiscaux qui ont été demandées étaient une taxe sur le carbone, une taxe d'accise sur le cannabis, une taxe d'accise sur le tabac, une TPS élargie et une taxe sur les ressources se trouvant sur les terres ancestrales. Un soutien institutionnel élargi a été demandé pour appuyer la création de ces nouveaux pouvoirs. Cela comprenait des pouvoirs élargis permettant d'élaborer des statistiques et de soutenir le développement de l'infrastructure des Premières nations.

PROMOTION DE LA PROPOSITION RÉGLEMENTAIRE ET FISCALE SUR LE CANNABIS EN VERTU DE LA LGF DES PREMIÈRES NATIONS

Les gouvernements des Premières nations ont été exclus des cadres réglementaires et fiscaux provinciaux et fédéral qui ont été conclus en décembre 2017. Les Premières nations ont également été exclues du réseau public de distribution utilisé pour appuyer les ventes en ligne et, éventuellement, les ventes d'un marché plus vaste de produits comestibles, de produits concentrés et d'autres produits dérivés du cannabis. Cela a été fait malgré les engagements du gouvernement fédéral à l'égard de la réconciliation, d'une nouvelle relation fiscale et de cadres de nation à nation avec les Premières nations et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

Depuis mars 2017, la CFPN collabore avec les Premières nations promotrices en vue de promouvoir une option de compétence sur le cannabis dirigée par les Premières nations faisant appel à la LGF. Un exposé à propos de cette option sur le cannabis en vertu de la LGF a été présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones en février 2018 par le président de la CFPN et une série de modifications particulières ont été présentées au Comité sénatorial en mars 2018. La proposition a également été présentée à l'occasion de l'Assemblée nationale *Les Premières nations montrent la voie à suivre* en mai 2018. Dans les deux cas, la proposition de compétence fiscale et réglementaire des Premières nations en ce qui concerne le cannabis a obtenu un vif appui.

En juin 2018, dans une lettre adressée au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, les ministres de Services autochtones Canada et de Santé Canada se sont engagées à collaborer avec les Premières nations intéressées et la CFPN en vue d'élaborer une

option fiscale et réglementaire de partage de la taxe d'accise sur le cannabis des Premières nations d'ici un an. Les Premières nations promotrices et la CFPN s'affairent à présenter une proposition détaillée de compétence des Premières nations sur le cannabis.

En septembre 2018, la CFPN et certaines Premières nations promotrices ont élaboré une proposition détaillée concernant l'établissement d'une option de cadre fiscal et réglementaire concernant le cannabis en vertu de la LGF pour les Premières nations intéressées. Il y a six éléments distincts dans l'option fiscale et réglementaire des Premières nations en vertu de la LGF concernant le cannabis :

1. La participation volontaire des Premières nations intéressées
2. Le cadre de compétence des Premières nations concernant la réglementation du cannabis et l'octroi de permis de production
3. Le cadre de compétence fiscale concernant le cannabis en vertu de la LGF (option de taxe d'accise et d'autres taxes)
4. Les entrepôts autochtones de distribution du cannabis
5. L'emploi du sceau des Premières nations sur le cannabis autochtone
6. Le soutien institutionnel des Premières nations en vue de la mise en œuvre du système

L'application du cadre de la LGF à la taxe et la réglementation des Premières nations concernant le cannabis est une option efficace et rentable permettant aux Premières nations intéressées d'obtenir des intérêts économiques, fiscaux et en matière de santé.



Élaboration et examen des lois et des règlements administratifs; affaires législatives

Le secteur d'activités de l'Élaboration et de l'examen des lois et des règlements administratifs et des Affaires législatives (EELRAAL) a pour objectifs de protéger l'intégrité du régime d'imposition foncière des Premières nations et de promouvoir une vision commune de ce régime à l'échelle du Canada, compte tenu des différences entre les régimes provinciaux en la matière. Pour ce faire, ce secteur d'activités offre du soutien aux Premières nations à l'égard du processus d'élaboration de lois, examine les lois soumises par les Premières nations pour vérifier leur conformité avec le cadre réglementaire, et travaille avec le gouvernement fédéral pour améliorer le cadre législatif et réglementaire.

Le secteur d'activités de l'EELRAAL surveille également les développements juridiques qui pourraient avoir une incidence sur l'exercice, par les Premières nations, de leur compétence en matière d'imposition foncière.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Approbation des lois / Examen des règlements administratifs – En 2018-2019, le secteur d'activités de l'EELRAAL a préparé des examens techniques pour 201 lois annuelles et 13 lois non annuelles en vertu de la LGF à soumettre à l'étude de la Commission. Il a également préparé 55 examens techniques de règlements administratifs en vertu de l'article 83 pour que la Commission les prenne en compte en vue de la formulation de ses recommandations au ministre concernant l'approbation des règlements administratifs.

Soutien à l'élaboration des lois des Premières nations

– Le secteur d'activités de l'EELRAAL a offert du soutien aux Premières nations intéressées à s'engager ou qui se sont engagées dans le domaine de l'imposition foncière pour la première fois ou intéressées à faire ou qui ont fait la transition de l'imposition sous le régime de la *Loi sur les Indiens* vers celle en vertu de la LGF. Les Premières nations de l'Ontario ont eu besoin de soutien supplémentaire pour s'engager dans l'imposition foncière, puisque la plupart d'entre elles ont des propriétés imposables qui existaient déjà qui doivent faire la transition d'ententes sur la rémunération des services à l'imposition ad valorem. Quatre Premières nations ont promulgué des lois sur l'évaluation et l'imposition foncières en 2018-2019 :

- La Première nation des Chippewas de Georgina Island (Ont.);
- La Première nation de Wasauksing (Ont.);
- La Nation Tsuut'ina (Alb.);
- La Première nation de White Bear (Sask.).

Élaboration des lois – Dix modèles de lois ont été mis à jour, modifiés ou élaborés en 2018-2019, y compris les modèles de lois suivants :

- Modèle de loi sur les taux d'imposition annuels des Premières nations
- Modèle de loi sur les dépenses annuelles des Premières nations
- Modèle de loi sur les dépenses annuelles des Premières nations (version intégrale)
- Modèle de loi sur l'évaluation foncière des Premières nations
- Modèle de loi sur l'imposition foncière des Premières nations
- Modèle de loi sur l'imposition d'une taxe aux exploitants d'un établissement d'hébergement des Premières nations
- Modèle de loi sur l'imposition d'une taxe des Premières nations sur l'exploitation d'une carrière (C.-B.)
- Modèle de loi sur le transfert de propriétés des Premières nations (C.-B.)
- Modèle de loi sur les services des Premières nations (pour un service en particulier)
- Modèle de loi sur les droits de service des Premières nations (pour un service en particulier)





MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LGF

Le 13 décembre 2018, plusieurs modifications apportées à la LGF sont entrées en vigueur. Ces modifications comprennent les propositions présentées par la Commission, le Conseil de gestion financière des Premières Nations et l'Administration financière des Premières nations au cours des trois dernières années, de même que les modifications « bijuridiques » visant à s'assurer que la LGF est pleinement fonctionnelle dans les territoires et provinces de Common Law et de droit civil du Canada.

Les modifications visent à préciser certains aspects de la législation, à corriger les lacunes dans celle-ci, à accroître sa souplesse et à élargir l'accès à celle-ci. Les modifications qui intéresseront particulièrement les Premières nations perceptrices d'impôt foncier comprennent l'élimination du paragraphe 5(6) de la LGF; la correction d'une incohérence sur le plan de la rédaction dans l'article 7 en ajoutant le renvoi aux lois sur les droits de service créées en vertu du sous-alinéa 5(1)(a.1); la correction d'une incohérence sur le plan de la rédaction entre l'article 6 et le paragraphe 31(2) concernant les observations faites par écrit à l'intention de la Commission et les nouveaux pouvoirs d'élaboration de normes relativement à l'approbation de textes législatifs sur la délégation et de lois fiscales liées aux réserves conjointes. Les Premières nations perceptrices d'impôt foncier seront également touchées par certaines modifications « bijuridiques », particulièrement les nouvelles définitions qui ont maintenant été ajoutées dans la LGF pour les termes « intérêt » et « droit ».

La Commission a mis ses normes et ses modèles de lois à jour récemment de façon à y incorporer les nouvelles définitions.

Les modifications comprennent également deux nouveaux pouvoirs réglementaires. Un nouveau paragraphe 141.1 visant à permettre au gouverneur en conseil de créer des règlements pour accroître l'accès au financement de l'AFPN par des entités non autochtones spécifiées et pour permettre au Conseil de fournir des services à ces entités, ainsi qu'un nouveau paragraphe 141.2 visant à permettre la création de règlements concernant l'imposition sur les réserves conjointes.

En plus des modifications proposées par les institutions fiscales, la LGF comporte dorénavant une nouvelle Partie V qui permet aux Premières nations qui adhèrent à la LGF de demander à ce que le Canada leur verse tout l'argent détenu pour son usage et profit, y compris les sommes d'argent qui doivent être perçues ou obtenues par Sa Majesté à l'avenir. La Partie V présente un processus permettant à une Première nation de formuler cette demande et comprend un besoin d'une loi sur l'administration financière approuvée et de l'approbation des membres au moyen d'un vote communautaire.

« Suivez les feuilles de route. Servez-vous des outils disponibles. Croyez aux rêves de votre peuple. »

—Christina Clarke,
directrice administrative,
Première nation Songhees,
rencontre nationale de 2018





Communications et Gazette des premières nations

Le secteur d'activités des Communications et de la *Gazette des premières nations* a pour objectif de promouvoir la compréhension du régime d'imposition foncière des Premières nations, de renforcer les liens avec les autres organisations et les gouvernements, de promouvoir les pratiques exemplaires, de faciliter l'accès aux options et aux outils relatifs aux recettes locales, et de gérer la *Gazette des premières nations*. La *Gazette des premières nations* offre une source complète sur la législation des Premières nations au Canada, y compris les lois, les règlements administratifs et les codes. Elle fournit également un service de publication d'avis publics sur les questions touchant les Premières nations.



PRINCIPALES RÉALISATIONS

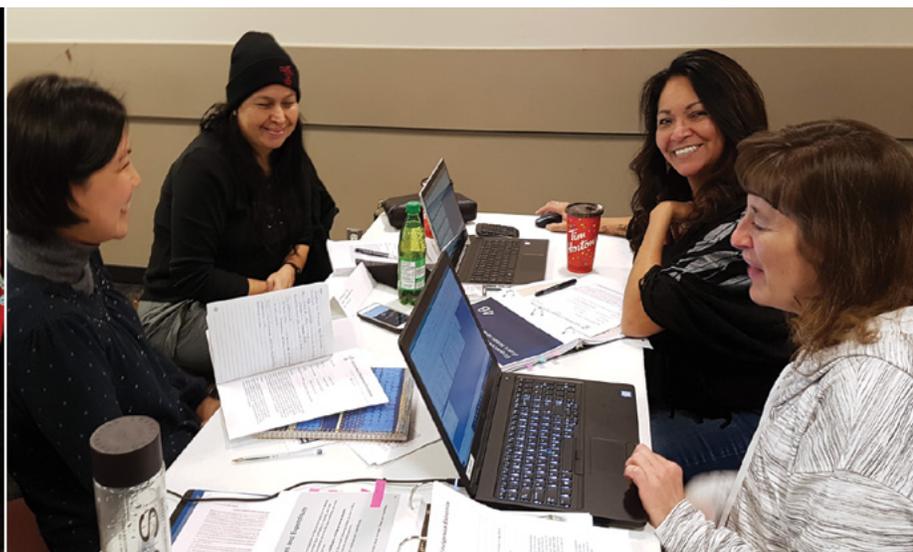
Soutien aux communications des autres secteurs d'activités – Tout au long de l'exercice 2018-2019, le secteur d'activités des Communications a coordonné, élaboré et mis à jour des présentations et d'autre matériel de communication, y compris des séries de feuilles d'information et d'encarts dans les bulletins d'information, afin de soutenir les autres secteurs d'activités. Les sites Web mis sur pied pour les initiatives spéciales, comme l'Institution des infrastructures des Premières nations (www.fnii.ca) et l'Initiative des titres fonciers autochtones (www.ilti.ca), ont également fait l'objet de maintenance..

Bulletin de nouvelles Ouvrir le sentier – Le secteur d'activités des Communications a publié le bulletin d'information trimestriel *Ouvrir le sentier*.

Soutien à l'Assemblée nationale – Le soutien du secteur d'activités des Communications a été offert en

vue de l'Assemblée nationale 2018, sous le thème « Les Premières nations montrent la voie à suivre », tenue à Richmond, C.-B., qui a réuni les Premières nations participant à la LGF et à la LGTPN. Un site Web pour cette conférence (www.FNleadingtheway.ca) a été conçu pour présenter des renseignements à propos de celle-ci, pour servir de portail pour la fonction d'inscription en ligne et pour héberger la diffusion en direct et toute autre documentation créée après la conférence, y compris notamment les dessins graphiques, les documents de présentation et les entrevues vidéo avec les délégués.

Gazette des premières nations – En 2018-2019, la *Gazette des premières nations* a continué d'être tenue à jour et d'offrir sa gamme complète de services en ligne par le biais de son site Web : www.fng.ca.





LES PREMIÈRES NATIONS MONTRENT LA VOIE À SUIVRE — ASSEMBLÉE NATIONALE DES PREMIÈRES NATIONS PARTICIPANT À LA LGF ET À LA LGTPN

Les Premières nations qui ont choisi d'aller plus loin que les paramètres de la Loi sur les Indiens dans leur travail se sont réunies pour ouvrir la voie à la prochaine génération d'initiatives dirigées par les Premières nations qui appuieront notre compétence et nos pouvoirs gouvernementaux élargis pour nos communautés autochtones.

« Nos terres, notre compétence, nos institutions : Les Premières nations montrent la voie à suivre » était une assemblée de deux jours, tenue du 15 au 17 mai 2018 à Richmond, C.-B. L'assemblée nationale a accueilli plus de 320 délégués et déléguées provenant de plus de 160 communautés des Premières nations participant à la LGF et à la LGTPN à l'échelle du pays. Plusieurs délégués ont commenté que c'était la réunion organisée par les Premières nations la plus optimiste et tournée vers l'avenir à laquelle ils n'avaient jamais assisté.

L'assemblée a présenté les Premières nations comme étant au premier plan de l'élargissement de la compétence et a mis en relief leurs réalisations en matière d'utilisation de lois et d'accords dirigés par les Premières nations pour améliorer leurs économies au moyen d'une plus grande autonomie fiscale, d'une meilleure gestion financière, du financement par débentures et d'une saine gouvernance foncière. Cela a également donné l'occasion aux Premières nations d'en apprendre un peu plus à propos de la façon dont les institutions des Premières nations et le Conseil consultatif des terres peuvent favoriser et améliorer les innovations dans les relations fiscales des Premières nations avec la Couronne.

L'événement a été marqué par plusieurs présentations influentes, discussions intéressantes entre experts, films suscitant la réflexion, séances multimédia interactives incitant la participation des délégués présents et propositions importantes dirigées par les Premières nations à promouvoir.

Le groupe d'experts de la Commission de la fiscalité des premières nations était composé de Deanna Honeyman (Première nation de Tzeachten), Ernest Jack (Première nation de Penticton) et Kate McCue (Première nation des Chippewas de Georgina Island), et a discuté du processus d'adhésion à la LGF et d'établissement d'un régime d'imposition, en plus des avantages de la compétence fiscale et du pouvoir fiscal des Premières nations.



« Nous avons maintenant nos propres textes législatifs et nous générons des revenus pour améliorer l'infrastructure communautaire. Nos recettes fiscales nous permettent de fournir du logement et d'assurer la sécurité dans notre communauté. »

—**Deanna Honeyman**, Première nation Tzeachten

« Les revenus autonomes nous aident à faire avancer notre communauté. Nous n'avons pas besoin d'attendre du financement. Je préfère les revenus au financement. »

—**Ernest Jack**, Première nation Penticton



Éducation

Le secteur d'activités de l'Éducation promeut la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, élabore des programmes de formation pour les administrateurs de l'imposition foncière des Premières nations, et renforce la capacité des Premières nations d'administrer leurs régimes d'imposition.

La CFPN travaille avec le Tulo Centre of Indigenous Economics et l'Université Thompson Rivers (TRU) afin de soutenir la prestation des cours des programmes de certificat en administration fiscale des Premières nations, de certificat en économie appliquée des Premières nations, et de certificat en gestion foncière appliquée des Premières nations.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Prestation des cours – En 2018-2019, le secteur d'activités de l'Éducation et le Centre Tulo ont offert 10 cours accrédités dans le cadre du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations et du programme de certificat en économie appliquée.

Ateliers régionaux – En 2018-2019, la CFPN et le Centre Tulo ont présenté ou participé aux huit ateliers régionaux suivants à l'intention des Premières nations et à un à l'intention des fonctionnaires de Services aux Autochtones Canada (SAC) :

- **Winnipeg, Man.** : *Realizing TLE-ATR Potential in Manitoba with Faster Better Service Agreements*. (La réalisation du potentiel de l'ajout aux terres de réserve en vertu de DFIT au Manitoba à l'aide de meilleures ententes de services plus rapides). Participants : 30. Premières nations représentées : 10.
- **Toronto, Ont.** : *Ontario First Nation Jurisdiction*. (La compétence des Premières nations de l'Ontario). Participants : 21. Premières nations représentées : 11.
- **Kenora, Ont.** : *Ontario First Nation Jurisdiction*. Jurisdiction (La compétence des Premières nations de l'Ontario). Participants : 50. Premières nations représentées : 7.
- **Winnipeg, Man.** : *Collaborative Leadership Initiative Conference – Realizing TLE Potential in the Winnipeg Region*. *Region (Conférence de la Collaborative Leadership Initiative – Réalisation du potentiel des DFIT dans la région de Winnipeg)*.
- **Regina, Sask.** : *Maximizing the Benefits of TLEs and Cannabis Taxation on Saskatchewan First Nation Lands*. (L'optimisation des avantages des DFIT et de l'imposition d'une taxe sur le cannabis sur les terres des Premières nations de la Saskatchewan). Participants : 18. Premières nations représentées : 10.

- **Halifax, N.-É.** : *Atlantic Region Negotiation Training*. *Facilitated by the Consensus Building Institute*. (*Formation en négociation dans la région de l'Atlantique*. *Animée par le Consensus Building Institute*).
- **Edmonton, Alb.** : *Expanding Alberta First Nation Jurisdiction*. (L'élargissement de la compétence des Premières nations de l'Alberta). Participants: 6. Premières nations représentées : 6.
- **Première nation Munsee-Delaware, Ont.** : *London District Chief Council – Special Meeting on Taxation*. (Conseil des chefs du district de London – Assemblée spéciale sur la fiscalité). Participants: 20. Premières nations représentées : 8.
- **Winnipeg, Man.** : Présentation à l'intention des fonctionnaires régionaux de SAC.

Série de webinaires – En 2018-2019, le secteur d'activités de l'Éducation a élaboré une série de huit webinaires :

- Droits d'aménagement
- Élaboration des lois annuelles en vertu de la LGF
- Lois relatives aux droits de service en vertu de la LGF
- Lois relatives à la taxe sur les services en vertu de la LGF
- Taxe hôtelière
- Introduction à l'administration fiscale des Premières nations
- Exigences relatives aux avis
- Taxe sur le transfert de propriétés



Le secteur d'activités de l'Éducation a également tenu à jour le système d'administration fiscale (SAF) et a offert des services de soutien pour cette application, en plus d'appuyer la formation en administration fiscale des Premières nations, de mettre et tenir à jour le site Web du Centre Tulo, d'appuyer la collation des grades du Centre Tulo et de maintenir ses services de soutien pour les anciens étudiants.



CÉLÉBRATION DES DIPLÔMÉS ET DIPLÔMÉES 2018 DU CENTRE TULO

Les diplômés et diplômées du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations de 2018 ont été reconnus à l'occasion d'un dîner de célébration de l'obtention de leur diplôme tenu en leur honneur. Les diplômés et diplômées, leurs invités et des représentants du Centre Tulo et de la Commission de la fiscalité des premières nations étaient présents à cette soirée.

La présentatrice du discours d'adieu de la promotion de 2018 Annamarie Demchuk a prononcé un discours reflétant son expérience au sein du programme. « Nous sommes en train de reprendre le contrôle de ce que nous aurions dû avoir depuis le début. Nous nous sommes donnés du pouvoir », a-t-elle dit.

Le président du Centre Tulo, Mike LeBourdais, a félicité les diplômés et diplômées. « Vous apprenez ce qu'il faut pour administrer nos gouvernements », a-t-il mentionné. « Nous avons besoin du plus haut niveau de professionnalisme. C'est ce qui rend ce programme si important. »

La promotion de finissants de cette année comprenait les personnes suivantes :

- **Sheri Daniels**, Première nation de Peguis;
- **Delyla Daniels**, Tk'emlúps te Secwépemc
- **Anna Demchuk**, Nation crie d'Enoch;
- **Olivia Louie**, Nation Tsal'alh;
- **Shilo Shawanoo**, bande des Chippewas de Kettle et de Stony Point;
- **Graham Wong**, Nation N'Quatqua.



Les finissants et finissantes ont également participé à la collation des grades de l'Université Thompson Rivers (UTR). Ils ont reçu leur certificat en compagnie d'autres finissants et finissantes de l'École d'économie et d'administration des affaires de l'UTR. Le programme de certificat est offert dans le cadre d'un partenariat conclu entre l'UTR, la CFPN et le Centre Tulo. Le programme met l'accent sur l'établissement du cadre juridique nécessaire pour appuyer un régime fiscal et le développement économique des Premières nations.



« Nous reprenons le contrôle que nous aurions dû avoir depuis le début. Nous nous sommes donné les moyens d'agir. »

—**Annamarie Demchuk**, major de promotion



Gestion des différends et négociations

Le secteur d'activités de la Gestion des différends et des négociations a pour objectif de prévenir ou d'assurer le règlement rapide des différends à l'égard de l'application des lois sur les recettes locales, conformément aux buts de la Commission. De plus, ce secteur d'activités soutient les négociations liées à la mise en œuvre de l'imposition foncière des Premières nations.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- On a surveillé et répondu aux contestations judiciaires visant le régime fiscal des Premières nations et on est intervenu lorsque la situation s'y prêtait;
- Facilitation du soutien de la mise en œuvre de la compétence fiscale auprès des contribuables et des Premières nations de l'Ontario;
- Améliorations apportées au modèle d'entente de services à incidence fiscale pour les Premières nations bénéficiant de DFIT au Manitoba et en Saskatchewan;
- Soutien de la facilitation des ententes de services aux Premières nations et aux gouvernements locaux en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba;
- Soutien et recherche sur les options en matière de durabilité fiscale et l'analyse de celle-ci pour la Première nation de Sweetgrass;
- Soutien et facilitation pour les contribuables et les Premières nations de la Colombie-Britannique relativement aux changements apportés à l'évaluation des maisons usinées sur l'île de Vancouver;
- Soutien continu en ce qui a trait à l'amélioration des services d'évaluation provinciaux offerts aux Premières nations en Ontario, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick;
- Présentations à propos des propositions de nouveaux pouvoirs fiscaux concernant le cannabis et l'exploitation des ressources aux gouvernements provinciaux en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, de même qu'au ministère des Finances fédéral;
- Formation des commissaires d'une audience simulée en vertu de l'article 33.

LA CFPN AMÉLIORE LE MODÈLE D'ENTENTE DE SERVICES AFIN D'APPUYER LES RÉSERVES URBAINES ET LES DFIT

La CFPN a élaboré un accord de modèles d'ententes de service à incidence fiscale pour la première fois en 2015. Ce modèle a été utilisé par la CFPN pour faciliter des ententes de services plus rapides et plus équitables entre les Premières nations perceptrices d'impôt foncier et les gouvernements locaux.

Étant donné que de plus en plus de Premières nations créent des réserves urbaines à la suite de l'obtention de droits fonciers issus des traités (DFIT) et d'ajouts aux réserves (AR), la CFPN a déterminé la nécessité d'adapter son modèle d'entente de services en 2018-2019. Des améliorations particulières ont été présentées afin de reconnaître les besoins d'une plus grande quantité de services, le recours à un plus grand nombre de pouvoirs fiscaux en vertu de la LGF et la nécessité de miser sur une meilleure coordination des compétences foncières et fiscales avec les gouvernements locaux.

La CFPN a commencé à travailler avec les Premières nations intéressées, les organismes des Premières nations et les gouvernements locaux au Manitoba afin de peaufiner et d'améliorer ce modèle. En 2018, la CFPN a présenté une version de ce modèle à la Nation ojibway de Brokenhead, au Comité sur les droits fonciers issus de traités (TLEC) et à la Collaborative Leadership Initiative.

La CFPN s'attend à ce que l'achèvement d'un modèle amélioré pour les gouvernements des Premières nations et locaux donnera lieu à une augmentation du nombre de Premières nations perceptrices d'impôt fonciers, à de meilleures ententes de services, à des DFIT et des AR plus rapides, à de meilleures possibilités d'utilisation conjointe des terres et de planification conjointe de l'infrastructure, de même qu'à de plus grands avantages fiscaux et économiques pour les gouvernements des Premières nations et locaux. Au fur et à mesure que ce modèle amélioré sera utilisé par un plus grand nombre de gouvernements des Premières nations et locaux, la CFPN s'attend à faciliter de plus en plus d'ententes intergouvernementales de services à incidence fiscale à l'avenir.

MISSION

La mission de la Commission de la fiscalité des premières nations consiste à aider les gouvernements des Premières nations à établir et à maintenir des régimes d'impôt foncier équitables et efficaces et à veiller à ce que ces communautés autochtones et leurs contribuables tirent le meilleur parti possible de ces régimes.





États financiers



Commission de la fiscalité des premières nations

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	34
Rapport de l'auditeur indépendant	35
États financiers	
État de la situation financière	37
État de la variation des actifs financiers nets	38
État des activités financières	39
État des flux de trésorerie	40
Notes complémentaires aux états financiers	41

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) sont la responsabilité de la direction et ont été présentés à la Commission aux fins d'approbation.

Les états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada pour la comptabilité du secteur public. Les états financiers ne sont pas précis, car ils comprennent des montants fondés sur des estimations et le jugement. Lorsqu'il existait différentes méthodes comptables, la direction choisissait celles qu'elle jugeait les plus appropriées dans les circonstances pour que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle.

La CFPN maintient des systèmes de comptabilité interne et des contrôles administratifs de qualité raisonnable, à un coût raisonnable. Ces systèmes ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de la CFPN sont comptabilisés adéquatement et bien protégés.

La CFPN est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et a la responsabilité ultime de l'examen et de l'approbation des états financiers. La Commission s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'intermédiaire de son Comité d'audit.

Les commissaires sont chargés d'examiner les états financiers de la CFPN et de recommander leur approbation. Les membres du Comité d'audit rencontrent périodiquement la direction, et les auditeurs externes, afin de discuter des questions de contrôle interne touchant la présentation de l'information financière, de vérifier que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités, et de réviser le rapport annuel, les états financiers et le rapport des auditeurs externes. La Commission tient compte de ces renseignements aux fins de l'approbation des états financiers. La Commission tient également compte de la participation des auditeurs externes.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues au Canada pour la Commission. BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP a pleinement accès à la Commission.



Président



Commissaire

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de la fiscalité des premières nations (« CFPN »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états de la variation des actifs financiers nets, des activités financières et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CFPN au 31 mars 2019 et des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour la comptabilité du secteur public. Les renseignements quantitatifs sont exacts dans tous leurs aspects significatifs et ont été préparés selon une méthode compatible avec celle de l'exercice précédent. Les opérations de la Commission dont nous avons eu connaissance au cours de cet audit ont été effectuées en conformité avec la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du CFPN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour la comptabilité du secteur public et du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CFPN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CFPN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CFPN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CFPN;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CFPN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CFPN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés

Kamloops (Colombie-Britannique)

26 juin 2019

BDO Canada s.r.l., une société canadienne à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, une société de droit anglais limitée par garanties, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

Commission de la fiscalité des premières nations État de la situation financière

Au 31 mars	2019	2018
Actifs financiers		
Encaisse (Note 3)	3 440 575 \$	2 376 085 \$
Débiteurs (Note 4)	96 915	85 542
	3 537 490	2 461 627
Passifs		
Créditeurs (Note 5)	1 324 503	804 065
Contrats payables (Note 6)	1 806 864	1 635 053
Produits reportés (Note 11)	377 091	-
	3 508 458	2 439 118
Actifs financiers nets		
	29 032	22 509
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	64 728	77 231
Timmobilisations corporelles (Note 7)	352 570	386 466
	417 298	463 697
Excédent cumulé (Note 12)	446 330 \$	486 206 \$

Approuvé au nom de la Commission par :

 _____, Président

 _____, Commissaire

Le résumé des principales méthodes comptables et les notes complémentaires ci-joints font partie intégrante de ces états financiers.

Commission de la fiscalité des premières nations État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2019	2018
Excédent (insuffisance) de l'exercice	-	(39 876) \$	(5 086) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(197 367)	(353 525)
Amortissement d'immobilisations corporelles	-	231 263	244 617
	-	(5 980)	(113 994)
Acquisition des charges payées d'avance	-	12 503	(34 657)
Variation nette des actifs financiers	-	6 523	(148 651)
Actifs financiers nets , au début de l'exercice	22 509	22 509	171 160
Actifs financiers nets , à la fin de l'exercice	22 509 \$	29 032 \$	22 509 \$

Le résumé des principales méthodes comptables et les notes complémentaires ci-joints font partie intégrante de ces états financiers.

Commission de la fiscalité des premières nations État des activités financières

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2019	2018
Produits			
Gouvernement du Canada			
Plan directeur	6 834 000 \$	6 834 000 \$	6 147 450 \$
Recherche et autres projets spéciaux			
Organisme d'infrastructure des premières nations	1 394 172	1 229 776	764 041
Assemblée nationale 2018	753 189	753 189	75 600
Vers une relation améliorée pour les Premières Nations	337 831	337 831	552 597
Assemblée nationale 2019	480 600	267 905	-
Intérêts et autres produits			
Plan directeur	10 000	51 547	24 961
	9 809 792	9 474 248	7 564 649
Charges			
Plan directeur	6 844 000	6 925 423	6 177 497
Recherche et autres projets spéciaux			
Organisme d'infrastructure des premières nations	1 394 172	1 229 776	764 041
Assemblée nationale 2018	753 189	753 189	75 600
Vers une relation améliorée pour les Premières Nations	337 831	337 831	552 597
Assemblée nationale 2019	480 600	267 905	-
	9 809 792	9 514 124	7 569 735
Insuffisance de l'exercice	-	(39 876)	(5 086)
Excédent cumulé, au début de l'exercice	486 206	486 206	491 292
Excédent cumulé, à la fin de l'exercice	486 206 \$	446 330 \$	486 206 \$

Le résumé des principales méthodes comptables et les notes complémentaires ci-joints font partie intégrante de ces états financiers.

Commission de la fiscalité des premières nations État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Insuffisance de l'exercice	(39 876) \$	(5 086) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	231 263	244 617
Variations des soldes de fonctionnement hors trésorerie		
Débiteurs	(11 373)	(11 555)
Charges payées d'avance	12 503	(34 657)
Créditeurs et contrats payables	692 249	67 225
Produits reportés	377 091	-
Flux de trésorerie lié aux activités de fonctionnement	1 261 857	260 544
Activité d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(197 367)	(353 525)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	1 064 490	(92 981)
Encaisse, au début de l'exercice	2 376 085	2 469 066
Encaisse, à la fin de l'exercice	3 440 575 \$	2 376 085 \$

Le résumé des principales méthodes comptables et les notes complémentaires ci-joints font partie intégrante de ces états financiers.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables

Principes comptables

La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entités du secteur public.

Comptabilisation des produits

Les contrats du gouvernement sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges sont engagées, et le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts et les autres produits sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, ce qui comprend tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à l'amélioration ou à la mise hors service d'actifs. Le produit de la disposition d'immobilisations corporelles est comptabilisé comme produits dans le programme approprié.

Le coût moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sans la règle du demi-taux en vertu des taux annuels suivants, lesquels se rapprochent de la durée de vie utile des actifs :

Actifs	Taux
Matériel	3 ans
Mobilier et agencements	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux transferts se sont produits, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été respectés et que des estimations raisonnables des montants puissent être faites.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants déclarés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et aux montants déclarés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre aux meilleures estimations de la direction, au fur et à mesure que de nouveaux renseignements sont connus.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

Information sectorielle

Les secteurs d'activités distincts ont été présentés séparément dans l'information sectorielle. La nature de ces secteurs et les activités qu'ils englobent sont les suivantes :

Services de la Commission

La CFPN compte un président, un vice-président, sept commissaires nommés par le gouverneur en conseil et un commissaire nommé par le Native Law Centre of Canada de l'Université de la Saskatchewan. Le secteur d'activités des Services de la Commission comprend les coûts de fonctionnement et de soutien du président et des commissaires.

Communications

Les objectifs du secteur d'activités des Communications sont de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières Nations, communiquer les initiatives de politiques au nom de la Commission par la publication d'un bulletin d'information trimestriel, tenir des réunions et effectuer la prestation de présentations aux Premières Nations, organiser des salons professionnels et y participer, préparer et distribuer le rapport annuel de la CFPN, élaborer et tenir à jour des sites Internet et préparer et distribuer des documents promotionnels.

Services intégrés

Le secteur d'activité des Services intégrés assure la prestation de services des finances, des ressources humaines, d'assurance, d'audit et d'administration à la CFPN. De plus, il lui incombe d'observer les exigences de planification générale et de rapport et de coordonner l'Assemblée générale annuelle et les réunions de la Commission. Ce secteur d'activités joue également un rôle prépondérant dans l'observation des exigences de la *Loi sur l'accès à l'information*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les langues officielles*, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques générales et dans la gestion et le soutien visant à assurer le respect des exigences administratives de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF).

Gestion des différends et négociations

Les objectifs du secteur d'activités de la Gestion des différends et des négociations sont de prévenir les différends relatifs à l'application des textes législatifs adoptés en vertu de la LGF, ou d'assurer le règlement en temps opportun de ces litiges, et de fournir sur demande des services d'éducation, de formation et de facilitation aux administrations fiscales des Premières Nations. Ce secteur d'activités assure également le soutien et la gestion du processus d'examen des plaintes.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

Éducation

Le secteur d'activités de l'Éducation est chargé de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières Nations, par l'éducation du public, l'élaboration de programmes de formation pour les administrateurs de l'imposition foncière des Premières Nations, et l'élaboration d'outils administratifs pour aider les Premières Nations qui ont adopté l'imposition foncière.

Gazette des premières nations

Le secteur d'activités de la Gazette gère la publication et la distribution de la *Gazette des premières nations*. La *Gazette des premières nations* publie les textes législatifs, les règlements administratifs, les modèles de textes législatifs et les avis des Premières Nations en vertu de la LGF et de la *Loi sur les Indiens* sur un site Web à l'adresse www.fng.ca.

Préparation et révision des règlements et des textes législatifs, affaires législatives

Le secteur des affaires législatives et de la préparation et de la révision des règlements et des textes législatifs examine les textes législatifs sur les recettes locales pour garantir leur conformité avec la LGF et le cadre réglementaire connexe et offre des services de soutien aux Premières Nations à l'égard du processus d'élaboration des textes législatifs. Ce secteur d'activités élabore également des modèles de textes législatifs en vertu de la LGF et des modèles de règlements administratifs en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. De plus, il réalise un travail d'examen et assure la liaison avec les Services aux Autochtones Canada (SAC) en ce qui concerne l'approbation des règlements administratifs en vertu de l'article 83 et tient à jour un registre des règlements administratifs en vertu de l'article 83 et des textes législatifs de la LGF.

Élaboration des politiques

Le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des normes pour soutenir des pratiques de gestion permettant de renforcer la confiance et la certitude des Premières Nations, des contribuables et des investisseurs quant à l'intégrité des régimes de recettes locales des Premières Nations.

Recherche et autres projets spéciaux

La CFPN réalise d'autres projets spéciaux à l'appui des activités de son plan directeur et de son mandat en vertu de la LGF.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

2. Nature des activités

La CFPN est une institution nationale à gouvernance partagée et a son siège social sur les terres de réserves des Tk'emlups te Secwepemc à Kamloops (Colombie-Britannique) et un bureau à Ottawa (Ontario). Sa mission est d'aider les gouvernements autochtones à établir et à maintenir des régimes d'imposition foncière à la fois équitables et efficaces, et de faire en sorte que les communautés autochtones et les contribuables puissent tirer le plus d'avantages possible de ces régimes. La CFPN a été établie en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

3. Encaisse

L'encaisse est détenue auprès d'une banque à charte canadienne et produit de l'intérêt au taux courant actuel pour les comptes d'entreprise. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure ces dépôts jusqu'à un total de 100 000 \$ par résident canadien.

La Commission a conclu une convention d'emprunt auprès de la Banque Royale du Canada pour une marge de crédit d'exploitation qui n'est pas utilisée et qui est assortie d'une limite de crédit de 500 000 \$. Cette facilité porte intérêt au taux préférentiel de la Banque plus 1,0 %.

4. Débiteurs

	2019	2018
Remboursements de la taxe sur les produits et services/ taxe de vente harmonisée à recevoir	80 808 \$	71 979 \$
Autres	16 107	13 563
	96 915 \$	85 542 \$

5. Crédateurs

La CFPN est promoteur d'un régime d'avantages sociaux pour les employés. Le montant des crédateurs au 31 mars 2019 comprend un montant d'avantages sociaux cumulés à payer de 319 484 \$ (2018 – 380 300 \$) fondé sur un rapport actuariel daté du 31 mars 2018.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

6. Contrats payables

La CFPN a engagé des fonds par contrat pour les travaux désignés dans le plan directeur approuvé ou par des modifications particulières à son entente de financement. Les modalités de ces contrats varient selon leur durée et la nature des services offerts. De plus, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des directives et des initiatives du gouvernement fédéral, lesquelles peuvent donner lieu à une réaffectation de ressources. Au 31 mars 2019, il est prévu que tous les montants comptabilisés soient versés pour l'achèvement des travaux dans le cadre des initiatives actuellement financées.

7. Immobilisations corporelles

	2019			2018		
	Améliorations locatives	Matériel, mobilier et agencements	Total	Améliorations locatives	Matériel, mobilier et agencements	Total
Coût, au début de l'exercice	540 466 \$	1 397 524 \$	1 937 990 \$	445 811 \$	1 138 654 \$	1 584 465 \$
Acquisitions	83 074	114 293	197 367	94 655	258 870	353 525
Dispositions	-	-	-	-	-	-
Coût, à la fin de l'exercice	623 540	1 511 817	2 135 357	540 466	1 397 524	1 937 990
Amortissement cumulé, au début de l'exercice	376 586	1 174 938	1 551 524	316 451	990 456	1 306 907
Amortissement	65 466	165 797	231 263	60 135	184 482	244 617
Amortissement cumulé, à la fin de l'exercice	442 052	1 340 735	1 782 787	376 586	1 174 938	1 551 524
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice	181 488 \$	171 082 \$	352 570 \$	163 880 \$	222 586 \$	386 466 \$

8. Dépendance économique

La CFPN reçoit la quasi-totalité de ses produits aux termes d'une entente de financement conclue avec le gouvernement du Canada. En plus du financement de base de 6 834 000 \$ (2018 – 6 147 450 \$) pour les activités du plan directeur, des apports du gouvernement et d'autres produits sont nécessaires pour que la CFPN puisse entreprendre certaines initiatives particulières en matière de recherche et d'élaboration de politiques.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

9. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, la CFPN détient divers instruments financiers, soit l'encaisse et les débiteurs. Compte tenu de la nature de ces instruments et de ses activités, la CFPN est exposée à des risques de crédit.

10. Engagements

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour son bureau d'Ottawa (Ontario). Le loyer de base mensuel pour ce bureau s'élève à 7 586 \$, plus les taxes en vigueur, en vertu d'un bail expirant en mars 2023.

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour son bureau de Kamloops (Colombie-Britannique). Le loyer de base mensuel pour ce bureau s'élève à 6 997 \$, plus les taxes en vigueur, en vertu d'un bail expirant en mars 2021.

La CFPN a conclu divers contrats de location-exploitation pour le matériel et les services de réseau utilisés dans ses bureaux. La fourchette de ces baux oscille entre 371 \$ et 569 \$ par mois, plus les taxes en vigueur. Les dates d'expiration des baux s'échelonnent de juillet 2019 à janvier 2022.

Les paiements minimums annuels exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2020	175 002 \$
2021	179 563
2022	95 600
2023	91 027
2024	91 027
	<hr/>
	632 219 \$

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

11. Produits reportés

Les produits reportés représentent le financement octroyé par le gouvernement du Canada à l'égard de programmes qui seront déployés au cours de l'année d'imposition suivante.

	Solde 31 mars 2018	Financement reçu 2019	Produits comptabilisés 2019	Solde 31 mars 2019
Plan directeur	- \$	6 834 000 \$	(6 834 000) \$	- \$
Institution des infrastructures des Premières nations	-	1 394 172	(1 229 776)	164 396
Assemblée nationale 2018	-	753 189	(753 189)	-
Vers une relation améliorée pour les Premières Nations	-	337 831	(337 831)	-
Assemblée nationale 2019	-	480 600	(267 905)	212 695
	- \$	9 799 792 \$	(9 422 701) \$	377 091 \$

12. Excédent cumulé

La Commission répartit son excédent cumulé entre les catégories suivantes :

	2019	2018
Investissement en immobilisations corporelles	352 570 \$	386 466 \$
Excédent de fonctionnement	93 760	99 740
	446 330 \$	486 206 \$

L'investissement dans les immobilisations corporelles représente les montants déjà dépensés et investis dans le matériel et les améliorations locatives.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

13. États des dépenses par objet

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Amortissement	231 263 \$	244 617 \$
Biens et services	6 336 895	4 897 171
Salaires et honoraires	2 945 966	2 427 947
	<u>9 514 124 \$</u>	<u>7 569 735 \$</u>

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés pour assurer la conformité avec la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2019

15. Information sectorielle

	Services de la Commission	Communications	Services intégrés	Gestion des différends et négociations	Éducation	Gazette des premières nations	Préparation et révision des règlements et des textes législatifs, affaires législatives	Élaboration des politiques	Recherche et autres projets spéciaux	2019 Total
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019										
Produits										
Gouvernement du Canada	971 591 \$	869 666 \$	1 505 162 \$	285 503 \$	852 250 \$	133 423 \$	1 427 752 \$	788 653 \$	2 588 701 \$	9 422 701 \$
Intérêts et autres produits	-	-	51 547	-	-	-	-	-	-	51 547
	971 591	869 666	1 556 709	285 503	852 250	133 423	1 427 752	788 653	2 588 701	9 474 248
Charges										
Salaires et honoraires	567 091	192 334	831 128	44 035	219 777	-	747 955	343 646	-	2 945 966
Biens et services	289 855	618 496	581 857	291 635	692 641	84 797	724 835	464 078	2 588 701	6 336 895
Amortissement	13 030	9 518	176 960	-	3 262	14 692	7 993	5 808	-	231 263
	869 976	820 348	1 589 945	335 670	915 680	99 489	1 480 783	813 532	2 588 701	9 514 124
Excédent net (insuffisance nette)	101 615 \$	49 318 \$	(33 236) \$	(50 167) \$	(63 430) \$	33 934 \$	(53 031) \$	(24 879) \$	- \$	(39 876) \$
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018										
Produits										
Gouvernement du Canada	893 085 \$	786 336 \$	1 332 898 \$	222 770 \$	624 796 \$	120 518 \$	1 373 116 \$	793 931 \$	1 392 238 \$	7 539 688 \$
Intérêts	-	-	24 961	-	-	-	-	-	-	24 961
	893 085	786 336	1 357 859	222 770	624 796	120 518	1 373 116	793 931	1 392 238	7 564 649
Charges										
Salaires et honoraires	600 419	212 847	470 856	65 615	192 420	-	576 979	308 811	-	2 427 947
Biens et services	234 841	540 555	686 144	187 661	513 594	71 698	838 398	432 042	1 392 238	4 897 171
Amortissement	7 364	18 440	186 694	-	3 246	14 692	7 474	6 707	-	244 617
	842 624	771 842	1 343 694	253 276	709 260	86 390	1 422 851	747 560	1 392 238	7 569 735
Excédent net (insuffisance nette)	50 461 \$	14 494 \$	14 165 \$	(30 506) \$	(84 464) \$	34 128 \$	(49 735) \$	46 371 \$	- \$	(5 086) \$

LEADING the WAY

WORKING IN

~~ISOLATION~~

INTERDEPENDENCE



IN THE MINDS OF BUREAUCRATS:

WE ARE

GOVERNMENTS.

focus ON WHAT UNITES US.



~~CONSULTATION~~

Partnership.

IT'S TIME TO REMEMBER HOW WE

work TOGETHER.

~~FUNDING~~ Revenue.

THE FIRST TREATY TO MAKE.....

IS WITH

EACH OTHER!

HORIZONTAL RELATIONSHIPS



Commission de la fiscalité des premières nations

États des activités financières

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

Table des matières

Avis au lecteur	52
États des activités financières	
Annexe 1 – Plan directeur	53
Annexe 2 – Institution des infrastructures des Premières nations	54
Annexe 3 – Assemblée nationale des premières nations participant à la LGF 2018	55
Annexe 4 – Vers une relation améliorée pour les Premières Nations	56
Annexe 5 – Institutions des Premières Nations établies en vertu de la LGFPN et Assemblée nationale 2019 du CCT	57



Tel: 250 372 9505
Fax: 250 374 6323
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
300 - 275 Lansdowne Street
Kamloops BC V2C 6J3

Avis au lecteur

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, les états des activités financières pour différents programmes de la Commission de la fiscalité des premières nations pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces informations financières et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à leurs besoins.

Comptables professionnels agréés

Kamloops (Colombie-Britannique)

26 juin 2019

Commission de la fiscalité des premières nations

Annexe 1 – Plan directeur (non audité – voir Avis au lecteur)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2019	2018
Produits			
Gouvernement du Canada	6 834 000 \$	6 834 000 \$	6 147 450 \$
Intérêts et autres produits	10 000	51 547	24 961
	6 844 000	6 885 547	6 172 411
Charges			
Services de la Commission	971 591	869 976	842 624
Communications	869 666	820 349	771 842
Services intégrés	1 515 162	1 589 946	1 343 693
Gestion des différends et négociations	285 503	335 670	253 276
Éducation	852 250	915 679	709 260
Gazette des premières nations	133 423	99 488	86 390
Préparation et révision des règlements et des textes législatifs, affaires législatives	1 427 752	1 480 783	1 422 851
Élaboration des politiques	788 653	813 532	747 561
	6 844 000	6 925 423	6 177 497
Insuffisance des produits sur les charges	- \$	(39 876) \$	(5 086) \$

Commission de la fiscalité des premières nations
Annexe 2 – Institution des infrastructures des Premières nations
(non auditée – voir Avis au lecteur)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2019	2018
Produits			
Gouvernement du Canada	1 394 172 \$	1 229 776 \$	764 041 \$
Charges			
Communications	237 900	245 962	83 230
Partenariat avec des initiatives régionales	230 000	122 582	-
Processus de discussions	244 500	230 267	198 061
Concept du design de l'Institution des infrastructures des Premières nations	134 000	189 083	417 262
Démonstration de faisabilité	273 500	166 140	-
Développement technique des exigences législatives	171 000	172 470	8 760
Coordination et planification stratégique	103 272	103 272	56 728
	1 394 172	1 229 776	764 041
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$	- \$

Commission de la fiscalité des premières nations
Annexe 3 – Assemblée nationale des premières nations participant à la LGF 2018
(non auditée – voir Avis au lecteur)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2019	2018
Produits			
Gouvernement du Canada	753 189 \$	753 189 \$	75 600 \$
Charges			
Services de planification d'événement, de coordination et de soutien à l'inscription	92 000	93 496	30 000
Administration et rapports	145 792	156 845	5 600
Location de salles et service de traiteur	96 897	111 277	-
Média et services de traduction	64 500	47 388	-
Communications, documents et fournitures	24 000	31 652	40 000
Déplacement et hébergement des délégués des Premières Nations	330 000	312 531	-
	753 189	753 189	75 600
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$	- \$

Commission de la fiscalité des premières nations
Annexe 4 – Vers une relation améliorée
pour les Premières Nations
(non auditée – voir Avis au lecteur)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2019	2018
Produits			
Gouvernement du Canada	337 831 \$	337 831 \$	552 597 \$
Charges			
Option relative à la taxation du cannabis pour les Premières Nations	119 000	133 370	-
Compétence fiscale des Premières Nations en Ontario à l'égard du tabac	27 500	28 441	-
Option relative à la TPS pour les Premières Nations dans la LGF	26 200	25 625	-
Frais autochtones sur les ressources	28 100	29 170	288 723
Relation fiscale améliorée à l'égard des Premières Nations	112 100	97 489	-
Initiative sur les titres fonciers autochtones	-	-	263 874
Soutien administratif et rapports	24 931	23 736	-
	337 831	337 831	552 597
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$	- \$

Commission de la fiscalité des premières nations
Annexe 5 – Institutions des Premières Nations établies en
vertu de la LGFPN et Assemblée nationale 2019 du CCT
(non audité – voir Avis au lecteur)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2019	2018
Produits			
Gouvernement du Canada	480 600 \$	267 905 \$	-
Charges			
Location de salles et service de traiteur	11 500	68 000	-
Média et services de traduction	27 000	11 510	-
Services de planification d'événement, de coordination et Média et services de traduction	186 500	142 500	-
Communications, documents et fournitures	42 000	8 589	-
Déplacement et hébergement	178 000	1 706	-
Soutien administratif et rapports	35 600	35 600	-
	480 600	267 905	-
Excédent des produits sur les charges	-	- \$	-

Contactez-nous

SIEGE SOCIAL

321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, C.-B.
V2H 1H1

Téléphone 250-828-9857

Télécopieur 250-828-9858

BUREAU DE LA RÉGION DE LA CAPITALE

202 – 190 rue de O'Connor
Ottawa, ON
K2P 2R3

Téléphone 613-789-5000

Télécopieur 613-789-5008



www.fntc.ca

mail@fntc.ca

Numéro sans frais 1-855-682-3682